



BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

RAPPORT ANNUEL AU 29 DECEMBRE 2023

*Fonds commun de placement (FCP) soumis à la directive OPCVM
2009/65/CE*

Société de gestion : FIDEAS CAPITAL
9, rue du château d'eau – 75010 Paris

Dépositaire : CACEIS

www.fideas.fr

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Rappel des caractéristiques, objectifs et risques	1
Rapport de gestion	15
États financiers au 29/12/2023.....	49

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

RAPPEL DES CARACTERISTIQUES, OBJECTIFS ET RISQUES

Informations concernant l'OPCVM

➤ Code ISIN

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Montant minimum de la souscription initiale ⁽¹⁾	Devise de libellé	Valeur Liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Parts F	FR0010689364	Capitalisation et/ou distribution	500 000 euros	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux Fondateurs
Parts I	FR0010920819	Capitalisation et/ou distribution	250 000 euros	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes morales
Parts P	FR0010921502	Capitalisation et/ou distribution	Néant	Euro (€)	1 000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement réservée aux personnes physiques

(1) Les souscriptions des porteurs ne sont pas soumises à ces minimum de souscription, lorsque les souscripteurs sont (i) la Société de Gestion, le dépositaire ou une société de leur groupe, (ii) un(e) mandataire social ou un(e) salarié(e) de la Société de Gestion ou d'une société de son groupe, ou (iii) lorsque la souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un mandat de gestion de portefeuille pour compte de tiers, de la gestion d'un OPC, (iv) ou émane d'un souscripteur bénéficiant d'un conseil en investissement financier indépendant que le client rémunère directement ou est intermédiée par un distributeur situé dans une pays dont la législation interdit toute rétrocession aux distributeurs.

- **Dénomination** BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE
 - **Forme juridique** Fonds commun de placement (FCP) de droit français
 - **Compartiment / Nourricier** Non / Non
 - **Société de gestion** FIDEAS CAPITAL
 - **Dépositaire** CACEIS Bank
 - **Délégués** Gestion administrative et comptable : CACEIS Fund Administration
 - **Durée d'existence prévue** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
 - **Commissaire aux comptes** Cabinet PwC Sellam
 - **Commercialisateurs** FIDEAS CAPITAL
- L'OPCVM étant admis en EUROCLEAR France, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas connus de la société de gestion.*

Informations concernant les placements et la gestion

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

- **OPCVM d'OPC** Non – inférieur à 10% de l'Actif Net
- **Objectif de gestion** **POLITIQUE FINANCIERE** : Le Fonds vise à obtenir la valorisation du capital des porteurs, sur la période de placement recommandée de 3 ans, avec un objectif de volatilité annualisée de 5% à 9%.
- Le Fonds exploite une diversité de classes d'actifs, actions européennes, internationales et sans être exhaustif, des expositions jugées décorrélantes telles que les actions de pays émergents, l'immobilier, les métaux précieux, ou les obligations souveraines et privées, présentant des évolutions de prix variées, dans le cadre d'une allocation, dite en Variété Maximale, qui met la diversification au cœur de ses objectifs.
- Le fonds n'étant pas garanti, le capital initialement investi par le souscripteur pourrait ne pas être intégralement restitué.
- POLITIQUE SMART FOR CLIMATE** : Le fonds souhaite être un acteur d'incitation et d'engagement auprès des sociétés de son univers d'investissement pour de meilleures politiques de transition bas carbone. Il veut participer aux pressions, acheteuses et vendeuses, appliquées sur les cours de bourse des sociétés, sur ce critère.
- Le fonds vise, par la mise en œuvre de cette politique à baisser de 30% l'exposition carbone des paniers d'actions des pays développés auxquels il s'expose, ainsi que de son portefeuille d'obligations privées, et de 20 à 25% celle de son portefeuille d'actions émergentes, comparée à celles de leurs univers d'investissement pondérés respectifs.
- La politique « Smart for Climate® » vise également à protéger les porteurs des risques associés aux sociétés mal notées dans un contexte de transition énergétique et écologique.
- A ces fins, il intègre à sa construction de portefeuille ses propres critères de notation ESG, principalement relatifs au carbone et autres gaz responsables du réchauffement via une politique dite « Smart for Climate® ». Il augmente ses expositions en actions à des sociétés mieux-disantes en termes de politique climat dans leur métier et exclut, en obligations, les émetteurs des derniers 20% de son classement.
- **Indicateur de référence** Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce Fonds.

➤ **Stratégie d'investissement**

Stratégie financière

La stratégie vise à bénéficier à moyen terme d'une partie de la rentabilité intrinsèque des actions, obligations et de l'immobilier coté, ainsi que, accessoirement, de l'appréciation nominale des cours des matières premières, tout en cherchant à limiter les pertes lors d'épisodes de baisse brutale des marchés, notamment d'actions.

La stratégie d'allocation, sera appuyée sur les préconisations d'un modèle développé par la Société de Gestion, fondées sur l'analyse régulièrement renouvelée des comportements passés de diverses classes et types d'actifs. Elle vise à mettre en place un portefeuille composé essentiellement d'actifs qui, dans l'opinion du gérant, sont structurellement rentables à moyen terme, ou qui présentent entre eux des faibles corrélations ou des corrélations négatives constatées, facteurs d'abaissement significatif du risque global anticipé de portefeuille, comparé aux risques individuels des actifs qui le composent. Le Fonds s'exposera le plus souvent pour les actions à des portefeuilles largement diversifiés ou indiciaires (indices régionaux, nationaux, sectoriels, de style, ...). Le portefeuille pourra s'exposer marginalement à des actifs, telles les matières premières, les devises ou la volatilité, dont le principal mérite est leur apport en diversification des risques.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Le Fonds est géré de manière active et discrétionnaire.

Cette stratégie repose :

- d'abord sur le choix des investissements, au sein des classes d'actifs. Ce choix est flexible et évolutif, et fondé sur leur apport structurel en potentiel de rendement et en facteurs de diversification des risques ;
- puis sur l'allocation d'actifs qui, s'appuyant sur l'analyse des relations de corrélation historique des performances, plus ou moins forte, voire négative, met en place un portefeuille de Variété Maximale, diversifié et décorrélé ;

L'objectif central et naturel de la stratégie d'allocation est d'éviter la concentration du portefeuille sur une classe d'actifs en particulier ou sur des classes d'actifs largement corrélées entre elles.

Les performances de ces classes d'actifs sont individuellement volatiles et significativement variables dans le temps, toutefois elles dépendent de facteurs macro-économiques différents, voire opposés.

Cette réalité économique se traduit par des niveaux de corrélation faibles et parfois négatifs, entre les différentes classes d'actifs. Selon la combinaison des facteurs économiques et le comportement des marchés à un moment donné, les ressemblances et dissemblances de comportement entre les classes évoluent.

L'analyse des évolutions des comportements passés permet de mettre en place et de faire évoluer une allocation de portefeuille diversifiée et qui vise à être moins risquée que les actifs qui la composent. En revanche, la stratégie ne limite pas la volatilité individuelle des actifs composant le portefeuille, mais celle-ci est prise en compte dans le dimensionnement des positions d'allocation.

Les limites d'allocation visent à donner au fonds une orientation actions, dans la mesure où, au total, l'addition des expositions sur actions n'est limitée qu'à 100% de l'actif net, bien qu'en raison de la recherche de diversification, cette limite n'ait pas vocation à être atteinte.

L'univers des classes d'actifs sur lesquelles le Fonds est exposé comprend, dans les limites suivantes :

Classes d'actifs classiques	Min.	Max.
actions européennes, de tous secteurs ou de tous pays n'appartenant pas aux indices émergents	10%	70%
actions américaines, de tous secteurs	0%	40%
actions japonaises, de tous secteurs	0%	40%
autres actions internationales des pays développés	0%	40%
obligations et titres de créance à long terme		
duration globale de portefeuille	0	10
obligations de notation non Investment Grade ou des pays émergents	0%	25%
en contribution à la duration	0	2,5
dont obligations des pays émergents	0%	5%
Classes d'actifs «décorrélantes		
actions des pays émergents	0%	20%

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

au sein des limites par zone indiquées ci-avant :		
actions des secteurs de l'immobilier et de la construction	0%	25%
actions des secteurs énergétiques et miniers	0%	10%
indices de contrat à terme de matières premières	0%	10%
devises de l'OCDE (<i>hors devises européennes</i>)	- 20%	80%
dont expositions devises non associées à des actifs sous-jacents	- 20%	40%
Volatilité (<i>instruments directement sensibles à la volatilité implicite traitée sur instruments financiers</i>)	0%	10%
Classes d'actifs à impact	5%	
actions de sociétés productrices d'énergie renouvelable	0%	10%
actions de sociétés contribuant à la transition énergétique	0%	10%
obligations <i>Green bonds</i>	0%	
Total actions	10%	100%
dont actions de capitalisation inférieure à 2mds€	0%	10%

L'exposition à une classe d'actif est définie comme la somme algébrique (i) des investissements directs et (ii) des expositions via instruments financiers à terme, sur cette même classe d'actifs, (iii) des investissements en titres de créance indexés sur cette classe d'actifs (iv) des investissements dans des OPC dont les investissements prépondérants (tels que les définissent leurs objectifs de gestion) sont effectués sur cette classe d'actifs.

L'exposition au risque de change d'un actif international peut résulter d'une exposition directe ou, si l'exposition à l'actif sous-jacent n'expose pas elle-même au risque de change (exposition dérivée) d'une exposition monétaire ou dérivée. Ces expositions ne sont pas prises en compte pour le calcul du respect des limites d'expositions devises non associées à des actifs sous-jacents.

Les expositions aux classes d'actifs sont mises en place soit par exposition à un indice large et diversifié représentatif de la classe d'actifs elle-même, soit par exposition à un sous-ensemble de cette classe d'actifs (indice pays, sectoriel, panier thématique, contrat future de taux d'intérêt, indice diversifié de contrats futurs d'indices de matières premières...) soit, notamment pour les obligations, par un ou plusieurs investissements directs représentatifs.

La somme des expositions aux différentes classes d'actifs, y compris les expositions devises associées à ces classes d'actifs, après déduction des couvertures mises en place et hors emplois de trésorerie n'excèdera pas 110% de l'actif net. En y ajoutant l'exposition (y compris vendeur à découvert sur devise de l'OCDE, comptée en valeur absolue) sur des devises non associées à des actifs sous-jacents, elle pourra être de 120%.

Intégration de critères extra-financiers dans la politique d'investissement

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Le fonds vise, par l'intégration de critères extra-financiers à sa sélection d'actifs et à sa sélection de valeurs au sein des classes d'actifs, en appliquant sa politique « Smart for Climate® », à être un acteur d'incitation à une meilleure politique de transition bas carbone de la part des sociétés de son univers d'investissement.

Ainsi, il intègre à sa construction de portefeuille des critères ESG, principalement ceux relatifs au carbone et autres gaz responsables du réchauffement, mais également portant sur d'autres sujets environnementaux, sociaux, sociétaux ou de gouvernance.

Au sein des classes d'actifs essentielles et principales du portefeuille, la politique « Smart for Climate® » est fondée sur une notation des sociétés centrée sur le critère de leur politique climat, en fonction du niveau mais aussi de la réduction de leurs émissions de Gaz à Effet de Serre. La prise en compte d'autres critères ESG peut venir minorer cette note dont dépend l'allocation des poids relatifs des titres entre eux, au sein de la classe d'actifs. En termes d'allocation générale par classes d'actifs (telles que détaillées au 1.1), la politique « Smart for Climate® » se traduit par l'exclusion de certains types d'actifs et la mise en place de minima d'investissement sur d'autres.

AVERTISSEMENT : La politique ESG est centrée sur le sujet du réchauffement climatique, l'émission de Gaz à Effet de Serre et la transition énergétique. Toutefois, s'agissant d'un fonds « multi classes d'actifs », le fonds n'emploiera pas une méthodologie unique : réallocation de paniers de composition normalisée en actions et construction de portefeuille à émissions réduites en obligations privées, fondées sur sa notation Smart for Climate, exclusions qualitatives de matières premières ou de pays, minima d'investissement sur certains type d'actifs, favorables à la transition énergétique et écologique.

Appliquée à l'essentiel des actifs, cibles des investissements du fonds, elle vise aussi à protéger les porteurs des risques associés aux sociétés mal notées, aux activités en risque de déclin dans un contexte de transition énergétique et écologique.

Cette notation est prise en compte afin, selon les cas et instruments financiers, de procéder à une réallocation des titres en portefeuilles (principalement pour les actions des pays développés) ou de sélectionner les classes d'actifs ou émetteurs éligibles ou enfin à imposer des expositions minimales à des instruments financiers finançant la transition énergétique (obligations) ou la favorisant par leur activité (actions).

❖ La notation carbone et ESG Smart for Climate

➤ *Score carbone*

La notation « carbone » d'un émetteur est calculée selon des critères d'émissions actuelles et d'effort ou de rythme de réduction dans le temps. Les deux premiers critères consistent à évaluer l'intensité des émissions actuelles de gaz à effet de serre d'une entreprise, dans l'absolu (« best in universe ») et relativement à son secteur d'activité (« best in class »). Le troisième critère consiste à évaluer la stratégie carbone de l'émetteur dans le temps. Il est notamment lié à la tendance observée de réduction de l'intensité carbone de l'émetteur au cours des 3 à 5 dernières années, approche dite « best efforts ».

Le critère d'intensité carbone est calculé au sein d'un univers d'environ 1900 sociétés cotées dans tous les marchés développés mondiaux. Pour le critère « best in class », le découpage par secteur d'activité est affiné afin de dissocier des activités qui n'auraient pas des processus industriels d'intensités carbone comparables. Par exemple parmi les producteurs de métaux, on distinguera l'acier, l'or et les autres métaux (aluminium, cuivre et divers).

Comparé à chacun des critères « best in class » et « best efforts », le poids du critère « best in universe » est faible. L'objectif est en employant cette notation de ne pas aboutir à une sous-exposition excessive des secteurs industriels ou de services émetteurs importants de gaz à effets de serre : ce sont eux les principaux acteurs de la transition énergétique.

Eviter globalement ces secteurs ne constitue pas une politique incitative ; en outre, ceci déstabiliserait les stratégies financières mises en œuvre.

La mesure employée d'intensité carbone est le ratio d'émissions (en tonnes d'équivalent CO2) par million d'euros de valeur d'entreprise, trésorerie incluse (t CO2e/M€). Cet indicateur est calculé annuellement, sur la base des derniers exercices connus. Sont attribuées à une entreprise toutes les émissions émanant de sources qui lui appartiennent ou qu'elle contrôle (Scope 1). S'y ajoutent les émissions produites par ses fournisseurs d'électricité, de chaleur ou de vapeur (Scope 2) ainsi que celles dites Scope 3 « amont »,

qui en l'état actuel des données disponibles, couvrent les fournisseurs et le transport. Les émissions de CO2 liées au scope 3 « amont » sont d'un accès difficile et incomplet. Elles sont estimées, si nécessaire, en analysant la chaîne de valeur « fournisseurs » de l'entreprise. Ces résultats prennent également en compte la chaîne de valeur « aval » liée à l'emploi par la clientèle des produits vendus pour l'essentiel des activités pour lesquelles elle conduit à des émissions significatives.

La note finale est exprimée sous forme de score carbone. Le score est un procédé de normalisation qui permet de rendre comparables entre elles les notes individuelles obtenues dans deux groupes/secteurs différents, en les évaluant par rapport à la moyenne et en tenant compte de leur dispersion. Afin de tenir compte de l'évolution globale du comportement des sociétés au sein de l'univers d'investissement, le poids des scores « best in class », « best efforts » et « best in universe » pourra être ajusté par la Société de Gestion.

La société de gestion utilise des données de diverses sources pour élaborer son score Smart-for-Climate : Trucost, le Carbone Disclosure Project (CDP), Science Based Targets (SBTi), Transition Pathway Initiative (TPI), Sustainalytics. La Société de Gestion a ainsi défini son propre modèle de scoring de l'univers d'investissement sur la thématique d'émission de gaz à effet de serre et de contribution au réchauffement climatique. Au fur et à mesure des progrès de la recherche et de la collecte de données, les mesures employées pour évaluer la stratégie de transition des entreprises pourront évoluer pour améliorer la pertinence du scoring.

➤ **Prise en compte des critères Environnementaux (hors climat) Sociaux et de Gouvernance**

Bien que le Fonds ait choisi de concentrer son application de critères extra financiers sur la problématique, urgente et irréversible, du réchauffement climatique, il complète la notation des titres pour prendre en compte les trois piliers de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance. La Société de Gestion veut ainsi éviter la détention de valeurs de sociétés qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur ces plans. La société ne souhaite cependant pas qu'une notation très positive sur ces derniers critères puisse compenser une notation médiocre en matière de politique climat.

En matière de critères Environnementaux, la Société de Gestion examine le sujet des « ressources naturelles », comprenant notamment :

- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité,
- usage des sols et déforestation,
- émissions en eau
- exposition dans les entreprises impliquées dans des activités liées aux énergies fossiles.

En matière de critères Sociaux, la Société de Gestion examine ensemble :

- l'intégration et la conformité aux principes définis par le Global Compact de l'UN
- la responsabilité produit : Exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et biologiques) et sécurité sanitaire
- diversité au sein de l'entreprise

En matière de critères de Gouvernance, la Société de Gestion prend notamment en compte :

- la gouvernance interne de l'entreprise
- la politique anti-corruption
- le comportement sociétal de l'entreprise

Sur chacun de ces trois piliers, à partir d'un seuil de comportement jugé sérieusement dommageable par la Société de Gestion, la notation de la société, qui est égale à 1 au-dessus de ce seuil, décline de 1 à 0.

La notation « carbone » est alors multipliée par le produit des autres notes, pour obtenir une note finale, le « score carbone ajusté ».

Ce processus est complété par une exclusion systématique ou des mises sous surveillance des actions émises par des sociétés qui, directement, ou par des entités qu'elles contrôlent :

- produisent des armes qui, dans leur utilisation normale, violent les principes humanitaires fondamentaux,
- vendent des armes ou du matériel militaire à certains états faisant l'objet de sanctions des Nations Unies
- produisent du tabac,

- ou sont émises par des sociétés dont il existe un risque inacceptable qu'elles contribuent ou soient responsables de :
 - violations systématiques des droits de l'homme,
 - violations des droits des individus en situation de guerre ou de conflit,
 - sévères dommages à l'environnement,
 - corruption flagrante,
 - autres violations de normes éthiques fondamentales.
 - Produisent du tabac
 - Ont une part supérieure à 15% de leur CA liées aux pesticides ou de leurs intrants ou CA au charbon.

Pour déterminer ces analyses des critères extra-financiers et ces mises sous surveillance ou exclusions, la Société de Gestion s'appuie notamment, sur des données et informations fournies par Trucost et Sustainalytics, sur les listes publiées par le fonds souverain du Royaume de Norvège ainsi que sur ses propres analyses. Elle suivra la résolution des controverses, pour déterminer si une exclusion doit être mise en place ou, inversement, si la mise sous surveillance peut être levée.

La construction de la notation Smart for Climate® visant le renforcement des meilleures politiques climat au sein du portefeuille, et la notation de chaque émetteur afin d'éviter de détenir en portefeuille des émetteurs qui auraient un comportement sérieusement dommageable sur un autre plan extra-financier, amène la Société de Gestion à prendre en compte les incidences négatives de tous les investissements de ce portefeuille sur l'ensemble des facteurs de durabilité. Celles-ci sont mesurées, a posteriori, par les indicateurs prescrits par la réglementation. Lorsque l'un de ces indicateurs n'est pas facilement accessible, la Société de Gestion s'attache à obtenir l'information soit directement auprès des sociétés en portefeuille, soit en formulant des hypothèses raisonnables, fondées notamment sur l'examen d'un indicateur représentatif du même facteur de durabilité. Ainsi, par exemple, la proportion de femmes dans l'encadrement est représentative du même facteur que l'écart brut de rémunération hommes/femmes.

La prise en compte des critères ESG au sein du portefeuille

❖ Couverture de l'ensemble des actifs du portefeuille

Le taux d'analyse extra-financière des émetteurs du portefeuille visera à être supérieur à 90%, en nombre d'émetteurs du fonds. Cette exigence ne concerne pas les obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire.

➤ *Les scores et exclusions mentionnés ci-dessus influent sur la pondération des titres*

Actions des pays développés

Pour chaque panier d'actifs ou classe d'actifs identifié pour la mise en œuvre de la stratégie d'investissement en Variété Maximale du Fonds, que celui-ci soit indiciel ou construit selon des méthodes quantitatives, une société du panier ou classe d'actifs voit son poids accru, maintenu ou réduit, en fonction de son score carbone après qu'il a été éventuellement abaissé pour des motifs ESG comme indiqué ci-dessus, jusqu'à exclusion totale des pires scores. C'est ainsi que la qualité environnementale, au regard du réchauffement climatique, du panier ou de la classe d'actifs est améliorée, ainsi que sa qualité sur les autres critères extra-financiers.

L'objectif visé par le processus de correction des poids est, pour chaque panier ou classe d'actifs sous-jacent, une amélioration d'au moins 30% de l'intensité carbone, calculée comme la moyenne des intensités carbone individuelles des valeurs détenues pondérées par leur poids en portefeuille.

Pour atteindre l'objectif de 30%, le processus de réallocation sera réitéré trimestriellement au sein de chaque panier ou classe.

En raison de l'ajustement réalisé sur le « score carbone » par la prise en compte des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance, l'atteinte de l'objectif « carbone » emportera une pénalisation significative, jusqu'à exclusion, des sociétés ayant des notes significativement médiocres sur un ou plusieurs des piliers.

Obligations d'émetteurs privés

La Société de Gestion établit un univers d'investissement de référence, d'émetteurs de ratings A+ à B+, restreint si nécessaire afin de respecter le critère de taux de couverture en analyse extra financière.

La construction de portefeuille devra abaisser les émissions carbone ou l'intensité carbone du portefeuille d'au minimum 30% au-dessous de celle de l'Univers d'Investissement de Référence. L'intensité carbone d'un émetteur est le ratio de ses émissions de carbone (directes et indirectes), rapporté à sa valeur d'entreprise incluant la trésorerie en millions d'Euros. Les émissions carbone ou l'intensité carbone d'un portefeuille ou de l'Univers d'Investissement de Référence Analysé sont calculées en moyenne pondérée par les poids en pourcentage des expositions aux différents émetteurs. Le Fonds investira également sur des green bonds privés, contribuant au respect du ratio d'exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif mentionné plus haut.

➤ *Autres moyens de prise en compte des critères extra financiers notamment relatifs au Climat*

Actions des pays émergents

Le fonds accède traditionnellement à cette classe d'actifs via des expositions indicielles nationales, non obligatoirement réallouées au sein de chaque indice sur base des scores Smart for Climate. Elle s'attache à choisir dès que cela est possible des indices prenant en compte les caractéristiques extra-financières des émetteurs.

Le fonds visera par cette politique à atteindre globalement une réduction de 20 à 25% de l'intensité moyenne pondérée des actions en considérant comme référence pour la poche actions de pays émergents l'intensité moyenne pondérée d'un panier d'actions de grande et moyenne capitalisation, de tous pays dits émergents, pondéré par les capitalisations.

Parmi les moyens d'atteinte de son objectif, le fonds exclura de son univers d'investissement les pays dont la Société de Gestion juge que leurs politiques publiques et la composition de leur indice de marché sont particulièrement mal notées sur les critères décrits supra, sauf si cette situation était dans l'opinion de la Société de Gestion justifiée par les nécessités du développement et de l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres. Dans cet esprit et à titre d'exemple, la Société de Gestion a exclu de son univers d'investissement émergent les titres russes, mais pas indiens.

Cette politique d'investissement prend ainsi en compte les incidences négatives de la plupart de ces investissements, indirectement, par sélection de pays et sélection des émetteurs par les créateurs d'indice, Pour les investissements non réalloués au sein de chaque indice sur base des scores Smart for Climate, le suivi des indicateurs de durabilité s'appuiera sur les publications des créateurs d'indices.

Obligations souveraines et quasi souveraines

S'agissant des obligations souveraines qui ont généralement le rôle, au sein du portefeuille, d'actif de protection contre les risques de type actions, la liquidité et le recours aux plus grands pays les mieux notés en qualité de crédit s'imposent. Ces pays ne sont généralement pas notés dans le cadre de notre processus Smart for Climate ; en revanche leurs principaux facteurs de durabilité (émissions annuelles de GES et respect des normes sociales) sont connus et pris en compte. Ces grands pays ont des normes sociales satisfaisantes. Mais le fonds s'efforcera, quand le pays émetteur a, dans son jugement qualitatif, une politique climat insuffisante, de maintenir des expositions au même niveau de notation et dans la même devise, sur des émetteurs supra-nationaux de premier plan et sur des *green bonds* souverains ou quasi souverains (ces derniers contribuant au respect du ratio d'exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif mentionné plus haut).

La Société de Gestion restera toutefois vigilante sur la liquidité des dites positions et sur le risque de base (écart de comportement par rapport au souverain émetteur à la maturité et dans la devise) et sera ainsi amenée à conserver des expositions sur titres émis par les Etats souverains eux-mêmes.

Matières premières

Le fonds peut s'exposer à des indices de contrats à terme de matières premières composés dans le respect de la réglementation. Il ne s'exposera toutefois pas via ces indices à des matières premières fossiles ou à des matières premières dont l'extraction ou la première transformation génère des émissions de Gaz à Effet de Serre excessives.

➤ *Exposition à des actifs à impact écologique et énergétique positif*

Actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables

Le fonds pourra s'exposer à des actions de sociétés dont l'activité principale est la production d'énergie renouvelable.

Actions de sociétés contribuant à la transition énergétique

Le fonds pourra s'exposer à des actions de sociétés dont, en dehors de la production d'énergie renouvelable, l'activité principale est considérée comme contributive à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, quand cette activité représente plus de 50% de leur chiffre d'affaires.

Obligations *green bonds*

Le fonds maintiendra une exposition minimale, au sein du total de ses expositions obligataires (privées, quasi souveraines et souveraines), sur des obligations dites *green bonds*, conformes aux Green Bond Principles et/ou au Green Bonds Standard de l'Union Européenne.

La somme des expositions aux classes d'actifs à impact écologique, ci-dessus ne saurait être inférieure à 5% de l'actif net du fonds.

❖ **Prise en compte des expositions dérivées**

Il est de l'opinion de la Société de Gestion qu'en termes de risques de performance, les expositions dérivées reflètent les risques, notamment climatiques et de transition énergétique des actifs sous-jacents. En outre, hors souscription primaire à l'émission, l'impact de la politique ESG du fonds est de participer à une pression acheteuse (en actions comme en obligations) en faveur des instruments financiers émis par des sociétés bien notées selon sa méthodologie Smart for Climate, et vendeuse inversement.

Ces pressions contribuent à abaisser le coût du capital pour les uns et à l'élever pour les autres, créant un effet d'incitation à de meilleures politiques extra-financières et, plus spécifiquement, de transition énergétique. Les expositions dérivées atteignent ainsi le même objectif que les détentions effectives des titres. Elles ne portent pas préjudice aux capacités d'engagement de la société auprès des émetteurs, elles empêchent seulement, pour les actions, d'exercer des droits de vote.

La nature dérivée ou directe d'une exposition est donc équivalente pour la poursuite des objectifs extra-financiers du fonds.

En outre, afin de maintenir un degré élevé de sélectivité ou de réallocation ESG de son portefeuille la Société de Gestion privilégiera, les indices de marché classiques, composés sans intégration de critères ESG, comme instruments de couverture.

❖ **Politique d'engagement**

La Société de Gestion se manifeste annuellement auprès des sociétés les mieux et moins bien notées de son univers d'investissement européen, pour les informer des déterminants de leur score dans son processus de notation et de l'impact de ce score sur leur allocation dans ses portefeuilles. Elle propose d'ouvrir avec elles, en particulier avec les moins bonnes, un dialogue dont elle espère qu'il participe à soutenir ou influencer l'amélioration de leur politique de transition.

❖ **Evolution dynamique de l'intensité carbone des expositions**

La Société de Gestion s'engage dans des politiques ESG, applicables à toute sa gestion collective, afin de contribuer à une amélioration générale de la qualité des politiques, notamment bas carbone, des sociétés de son univers d'investissement, qu'elle souhaiterait être un abaissement d'émissions de 7% par an.

Cet objectif n'est pas mesurable au niveau du portefeuille lui-même, puisque celui-ci peut, du fait de la gestion financière se trouver d'une année sur l'autre plus ou moins exposé à des secteurs et activités plus ou moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre, au sein desquels il cherchera toutefois à s'exposer aux meilleures sociétés. L'atteinte de cet objectif dynamique sera donc mesurée au niveau de l'application de sa politique de réallocation actions aux grands indices représentatifs des marchés auxquels s'expose le Fonds.

En outre il a été dit que l'effet, évidemment collectif, d'application de politiques ESG sélectives, comparables à celle du Fonds, par une action sur les cours de bourse et le coût du capital encourageait les sociétés mieux-disantes à poursuivre leurs améliorations et incitaient les autres (exclues des portefeuilles ou significativement sous-pondérées) à accélérer les leurs. En conséquence, le succès

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

logique d'impact de la politique du Fonds sera une amélioration dynamique de l'intensité carbone élevée des sociétés aujourd'hui mal notées cherchant à rattraper leur retard.

La Société de Gestion évaluera ces différents éléments avant de décider d'une éventuelle évolution ou durcissement de ses critères de notation.

➤ Processus de gestion

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le Fonds aura recours à des investissements directs, à des Instruments Financiers à Terme simples et à des instruments incorporant des dérivés, notamment des contrats futures et des contrats d'échange ou swaps de performance lui permettant de s'exposer aux principaux paniers ou indices réalloués Smart for Climate, correspondant à son allocation entre classes d'actifs. Ces contrats d'échange auront pour objet de transformer l'exposition du Fonds à certains des actifs qu'il détient en exposition à l'allocation décidée par la Société de Gestion et périodiquement révisée.

Les décisions d'allocation sont assistées par un modèle de maximisation de la Variété des risques associés aux classes d'actifs analysés. Les propositions de ce modèle propriétaire de Variété Maximale servent de base aux choix qui sont effectués par le Gérant de manière active et discrétionnaire, en termes d'allocation et de choix des instruments d'exposition.

A tout moment, la liste des paniers ou classes d'actifs éligibles, analysés par le modèle pour préconiser une allocation, est établie discrétionnairement par le gérant, sur base d'une analyse des déterminants macro-économique des investissements, de leur rentabilité et donc de leurs facteurs de performance. On s'attachera notamment à ce que ceux-ci permettent d'améliorer les moyens de diversification structurelle ou la rentabilité du portefeuille.

Les risques sont estimés sur la base des performances historiques. Les propositions du modèle de Variété Maximale sont actualisées mensuellement au minimum, en fonction de l'évolution de ces indicateurs, et l'allocation d'actifs elle-même peut évoluer discrétionnairement à tout moment. Cette allocation est contenue dans des limites évolutives, définies par la Société de Gestion, dans le respect des principes et limites par classe d'actifs énoncés plus haut.

L'examen des performances historiques visera essentiellement les mesures de risque, le processus de gestion ne vise pas à privilégier un investissement sur la base de son rendement passé. Les performances pourront être analysées sur diverses périodes de temps et diverses fréquences ; l'examen d'une année passée sur base de données hebdomadaires est toutefois la principale périodicité et fréquence.

Les expositions optionnelles, achats ou ventes d'options d'achat ou de vente, que le gérant pourra mettre en place afin de gérer son exposition aux principaux risques de son portefeuille, porteront sur les actifs sous-jacents ou sur des actifs qui y sont corrélés. L'intégration de la sensibilité du prix de ces options à la variation de prix des actifs sous-jacents (delta) devra se conformer au respect des limites précitées.

Afin de se prémunir du risque de contrepartie lié aux contrats d'échange, conformément à la réglementation en vigueur, le Fonds maintiendra à tout moment une exposition limitée à 10% à chacune de ses contreparties, au moins notées A2/P2/F2 par les agences de notation. Il pourra soit bénéficier du paiement de sa créance sur la contrepartie associé à une mise à niveau du marché des conditions du contrat d'échange, soit recevoir, à titre de collatéral, un portefeuille d'actions internationales, respectant les règles de diversification des investissements édictées par le code monétaire et financier. Il peut également offrir à sa contrepartie une exposition à la performance des valeurs mobilières qu'il détient en échange de paiements basés sur la performance de sa stratégie d'allocation, le Fonds n'étant de ce fait plus lui-même exposé à la performance économique de ces valeurs mobilières. L'engagement lié aux swaps qui rétrocèdent à une contrepartie la performance des valeurs mobilières détenues par le Fonds est donc entièrement compensé par la détention des valeurs mobilières sous-jacentes.

Par ailleurs, le Fonds peut également effectuer des opérations de prise et mise en pension et des prêts/emprunts de titres dans le but de gérer ses liquidités et d'optimiser les revenus du portefeuille.

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Informations concernant les risques

➤ Profil de risque

Votre argent est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés.

Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du fonds est soumise aux fluctuations des marchés internationaux d'actions, d'obligations et des devises, et qu'elle peut varier fortement.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de la Société de Gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Le Fonds présente une exposition aux risques suivants :

❖ Risques liés à la gestion

Risque actions et de marché : le Fonds pourra être exposé à hauteur de 100% aux actions. Si les actions ou les indices, auxquels le Fonds est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

Risque de perte en capital : le Fonds n'offre aucune garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque en capital. De ce fait, le capital investi peut ne pas être entièrement restitué. Néanmoins, le souscripteur n'est engagé qu'à hauteur de son investissement.

Risque de taux : il s'agit du risque d'exposition du Fonds aux variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Fonds peut être amenée à baisser. Ce risque provient pour le Fonds de son exposition aux obligations et titres de créance à long terme.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. Il est associé à l'exposition aux titres de créances de toutes notations de crédit. La solvabilité réelle ou perçue des émetteurs des titres auxquels est ainsi exposé le Fonds peut se détériorer, entraînant une baisse de la valeur des titres qu'ils ont émis et donc de la valeur liquidative ; le risque de crédit est accru par la faiblesse de la notation.

Risque de change : le Fonds pourra être exposé au risque de change dans la limite de 80% de l'actif du fait de son exposition à des devises ou classes d'actifs internationales (en particulier les actions et les indices de matières premières). Ce risque de change n'est que partiellement couvert et en cas d'appréciation de l'euro contre notamment le Dollar US, le Yen japonais, la Livre britannique ou d'autres devises, notamment des pays émergents, la valeur liquidative du Fonds peut baisser. Le fonds pourra également être exposé (vendeur) à la baisse de certaines devises, en cas de hausse de celles-ci, la valeur liquidative du Fonds peut baisser.

Risque pays émergents : risque lié à l'investissement dans les pays émergents : le Fonds pourra être exposé aux actions ou titres de

créance des pays non-membres de l'OCDE jusqu'à 20% de son actif. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans les pays émergents amplifie les risques de marché, de crédit et de change. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. Ils peuvent entraîner le cas échéant une baisse soudaine et importante de la valeur liquidative. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes détenues, qui peut contraindre à les céder dans des conditions défavorables.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le Fonds repose sur les anticipations de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de modèle : l'allocation des actifs du fonds s'appuie sur un processus d'analyse statistique des comportements passés des classes d'actifs. Il existe un risque que le modèle exploitant ces données historiques ne soit pas efficient, rien ne garantissant que les situations passées se reproduisent à l'avenir.

Risque de re-corrélation : l'abaissement du risque de la stratégie d'investissement, par la Variété Maximale, est fondé sur la diversification et donc sur le maintien dans le temps de faibles niveaux de corrélation ou de corrélations négatives entre les différentes classes d'actifs. Certaines circonstances de marché, notamment celles d'une hausse rapide de l'aversion au risque des investisseurs, peuvent rendre cette diversification sans effet et entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque lié aux sous-jacents immobilier, matières premières, volatilité : Le Fonds est exposé, directement ou indirectement, à des classes d'actifs peu habituelles, telles que l'immobilier coté, les matières premières, les actions de sociétés des secteurs énergétiques et les classes d'actifs à impact citées plus haut ou bien la volatilité. Leur comportement obéit à d'autres facteurs économiques que les actions et les obligations, actifs traditionnellement dominants dans les portefeuilles des fonds diversifiés. Les baisses des cours de ces actifs peuvent être plus prononcées que la moyenne des marchés actions. La valeur liquidative du Fonds peut baisser de manière plus significative et sans relation avec l'ensemble des fonds diversifiés.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme : Le Fonds aura recours à des instruments financiers à terme, notamment *des swaps, des options et des futures*. Le Fonds peut se trouver exposé par contrats de gré à gré à des sous-jacents plus volatiles et moins liquides que les grands indices financiers ce qui pourra induire un risque de baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit ou de contrats d'acquisition et de cessions temporaires de titres. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

La défaillance de la contrepartie du swap (ou de tout autre émetteur) pourra avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds.

❖ Autres risques

Risque de non atteinte de l'objectif carbone : Le pourcentage d'abaissement minimal visé par les réallocations carbone en actions est de 30%, par rapport à l'intensité carbone des paniers et classes d'actifs avant cette réallocation. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet objectif n'est pas une contrainte d'investissement et peut ne pas être atteint à tout moment.

Il est rappelé que l'objectif ESG du fonds est d'améliorer la qualité ESG des expositions du fonds telles qu'elles sont définies par la gestion financière dans l'intérêt des porteurs. Du fait de la stratégie suivie qui ne consiste pas à répliquer un étalon de référence, le Fonds n'a pas pour objectif d'atteindre un niveau absolu d'exposition carbone.

L'ensemble de la politique ESG sur toutes classes d'actifs, en orientant les investissements vers les sociétés mieux-disantes sur des critères d'émissions de Gaz à Effet de Serre, n'assure pas que celles-ci soient celles dont les efforts futurs d'abaissement de leurs émissions soient les plus élevés.

Risque lié à l'utilisation d'obligation à caractère spéculatif à haut rendement : il s'agit de risque lié aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de

baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à l'exposition, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, dans des OPC : Bien qu'il s'agisse de fonds de gestion traditionnelle sans effet de levier ou caractéristiques de gestion alternative, ces OPC peuvent être soumis à des contraintes prudentielles plus légères que les OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE. En conséquence leurs performances peuvent être plus volatiles, ce qui peut avoir un impact sur la valeur liquidative.

Risque lié à l'exposition à titre de diversification, dans la limite de 10% de l'actif au maximum, dans des fonds de gestion alternative : les performances de ces fonds peuvent être volatiles, et leurs prises de risque peuvent être élevées, ce qui peut avoir un impact sur la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement sur les marchés des petites et moyennes capitalisations : le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative peut en être impactée. L'exposition du Fonds à ce risque restera accessoire.

Risque lié à la réutilisation des garanties : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

Risque juridique : Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

Risque de durabilité : le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du Fonds intègre des critères extra-financiers notamment afin de réduire l'impact potentiel du Risque de Transition Énergétique en matière de durabilité.

➤ **Garantie ou protection** Néant

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Tous souscripteurs, et notamment les souscripteurs souhaitant être exposés globalement aux risques de classes d'actifs très différenciées (actions et taux de toutes zones et devises, immobilier et ressources naturelles) dans le but de participer à leur rentabilité par des investissements ou des prises de positions et de bénéficier de la division des risques attachée à un placement diversifié et sont prêts à accepter les risques découlant de cette exposition.

- Les Parts F sont plus particulièrement destinées aux fondateurs et ont été fermées à la souscription le 15 octobre 2010. Depuis cette date, seuls (i) les porteurs de parts F, leurs actionnaires ou les sociétés appartenant au même groupe, (ii) les sociétés de gestion ayant souscrit avant la fermeture de la part F, dans le cadre de la gestion d'un OPCVM ou d'un mandat peuvent continuer à souscrire ces parts pour leur compte ou le compte de leurs clients et /ou de leurs OPCVM, que les clients ou OPCVM aient déjà souscrit ou non.
- Les Parts I sont plus particulièrement destinées aux personnes morales.
- Les Parts P sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques.

Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds : Il est recommandé d'investir raisonnablement dans ce Fonds en fonction de sa situation personnelle et de sa capacité à assumer les risques que traduisent son objectif de volatilité. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans

➤ **Régime fiscal**

Le Fonds est soumis au régime fiscal général applicable aux OPC.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Le Fonds, copropriété de valeurs mobilières, n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés en France et n'est pas considéré comme résident fiscal français au sens du droit interne français. Le régime fiscal applicable aux produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels répartis par le Fonds ou liés à la détention de parts de ce Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Ces dispositions fiscales peuvent varier selon la juridiction de résidence fiscale du porteur et celle(s) des transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds. Si le porteur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à son conseil fiscal.

Les produits, rémunérations et/ou plus-values éventuels liés aux transactions réalisées dans le cadre de la gestion du Fonds et/ou à la détention de parts du Fonds sont susceptibles d'être soumis à des retenues et/ou prélèvements à la source dans les différentes juridictions concernées. En revanche, ces produits, rémunérations et/ou plus-values éventuelles ne sont soumis à aucune retenue à la source supplémentaire en France du seul fait de leur répartition par le Fonds.

Il est conseillé au porteur, s'il a une interrogation sur sa situation fiscale, de se renseigner auprès de son conseiller.

Rachat de part suivi d'une souscription : Le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts constitué par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act) les porteurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la Société de Gestion ou à leurs mandataires et ce afin que soient identifiées les US Person au sens de FATCA, des renseignements sur leur identité personnelle et lieu de résidence personnelle et fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les porteurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la Société de Gestion au titre de FATCA, les porteurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut de Participating FFI. Pour plus de précision les porteurs pourront se tourner vers leur conseiller fiscal.

➤ Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Sommes distribuables :

Sommes distribuables	Parts F, I, et P Parts de capitalisation ou de distribution sur décision de la Société de Gestion
Affectation du résultat net	Capitalisation ou distribution totale ou partielle sur décision de la Société de Gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation ou distribution totale ou partielle sur décision de la Société de Gestion

Fréquence de distribution :

La partie des sommes distribuables dont la distribution est décidée par la Société de Gestion est versée annuellement. La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Le cas échéant, le Fonds pourra payer des acomptes sur dividendes, sur décision de la Société de Gestion.

Informations relatives à la gestion

Présentation des performances de Betamax Global **SmartforClimate** (« BGLOB ») :

	2021	2022	2023	Performance 3 ans (non annualisée)
BGLOB Part F	+6,74%	-9,92%	+6,04%	+1,96%
BGLOB Part I	+6,42%	-10,18%	+5,72%	+1,05%
BGLOB Part P	+5,67%	-10,81%	+4,98%	-1,06%
Catégorie Morningstar (EAA Fund EUR Flexible Bond)	+9,29%	-12,27%	+7,80%	+3,36%

Sources : Fideas Capital, Morningstar

En 2023, dans un environnement marqué par la reprise de la plupart des classes d'actifs, Betamax Global **SmartforClimate** rebondit, notamment en fin d'exercice porté par la conjonction de la hausse des indices actions et de la baisse des taux. Toutefois, le fonds sous-performe légèrement sa catégorie Morningstar.

1. Scénario économique

Durant tout l'exercice 2023, les anticipations d'inflation ont soufflé le chaud et le froid, pour finir par reculer au 4^{ème} trimestre, avec même des espoirs d'assouplissement rapide des politiques monétaires, à tort ou à raison.

La croissance économique, quant à elle, est demeurée correcte aux Etats-Unis et, bien qu'incertaine, n'a pas craqué en Europe.

Les entreprises ont affiché des résultats solides.

Evolution des marchés en 2023

Après une année 2022 dans le rouge aussi bien pour les actions que pour les obligations, 2023 a été marquée par un recul des inquiétudes, non sans hésitations, ce qui a permis aux principales classes d'actifs de bien performer.

Les principaux marchés actions des pays développés ont récupéré leurs pertes de 2022, même si de nettes divergences apparaissent en fonction des zones géographiques, des types de capitalisations boursières et des thématiques sectorielles :

- Les grands indices de référence des pays développés sont clairement dans le vert sur la période 2022-2023.
- Le NASDAQ marque un rebond très élevé, porté notamment par la thématique de l'intelligence artificielle.
- Les indices de small caps, en Europe et aux Etats-Unis, restent dans le rouge, comme l'immobilier coté européen.
- Les marchés émergents demeurent mal orientés.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

	Euro Stoxx NR	MSCI EMU Small Caps NR	EPRA	S&P 500 NR	NASDAQ NR	Russell 2000	Nikkei NR	MSCI Emerging Markets NR
2022	-12,3%	-17,1%	-38,8%	-18,1%	-32,6%	-21,6%	-7,8%	-20,1%
Janvier	9,3%	9,5%	8,8%	6,3%	10,7%	9,7%	4,7%	7,9%
Février	1,9%	2,9%	-1,2%	-2,4%	-0,4%	-1,8%	0,5%	-6,5%
Mars	0,4%	-4,0%	-12,0%	3,7%	9,5%	-5,0%	2,9%	3,0%
Avril	1,4%	0,7%	5,1%	1,6%	0,5%	-1,9%	2,9%	-1,1%
Mai	-2,5%	-2,8%	-8,1%	0,4%	7,7%	-1,1%	7,0%	-1,7%
Juin	3,8%	2,7%	-1,7%	6,6%	6,5%	7,9%	7,6%	3,8%
Juillet	2,0%	3,0%	8,8%	3,2%	3,8%	6,1%	0,0%	6,2%
Août	-3,1%	-2,1%	-1,1%	-1,6%	-1,5%	-5,2%	-1,6%	-6,2%
Septembre	-3,1%	-4,0%	-3,7%	-4,8%	-5,0%	-6,0%	-1,8%	-2,6%
Octobre	-3,3%	-4,7%	-3,5%	-2,1%	-2,0%	-6,9%	-3,1%	-3,9%
Novembre	8,0%	8,3%	13,6%	9,1%	10,8%	8,8%	8,5%	8,0%
Décembre	3,2%	5,0%	10,5%	4,5%	5,5%	12,1%	0,1%	3,9%
2023	18,5%	14,0%	12,6%	26,3%	54,7%	15,1%	30,4%	9,8%
2022-2023	4,0%	-5,5%	-31,2%	3,4%	4,3%	-9,7%	20,3%	-12,2%

Sources : Bloomberg, au 30/12/2023, indices SXXT, M7EMSC, EPRA, SPXT, XNDXNNR, RTY, NKYNTR, NDUUEGF

Par ailleurs, 2022 et 2023 ont été des mauvaises années pour les stratégies ESG et notamment pour les stratégies à focus environnemental à cause de la crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine.

Toutefois, la fin 2023 a permis aux indices dits de transition, Climate Transition Benchmark et Paris Aligned Benchmark (liés aux Accords de Paris), d'afficher des performances correctes, surtout à la faveur d'un retour en grâce du facteur « Croissance ».

En effet, en 2023, les marchés actions ont été très porteurs avec un MSCI USA (\$) à +26,5% et MSCI Europe (€) à +15,8%.

- Les valeurs de croissance après une année 2022 compliquée, ont fortement rebondi aux US comme en atteste le MSCI USA Growth (\$) +46,5%, mais sont relativement proches en Europe avec un MSCI Europe Growth (€) à +16,1%.
- Au contraire les valeurs « value » sont très en retard aux US (MSCI USA Value (\$) à +8,4%) et proche de l'indice en Europe (MSCI Europe Value (€) +15,6%).
- Cependant, il est à noter que les valeurs « value » sont plus exposées aux enjeux climatiques avec des traces carbone bien plus élevées (ex : automobile et énergie), et sont donc généralement fortement sous-exposées et/ou exclues des portefeuilles, créant ainsi un biais croissance plus ou moins marqué dans les stratégies bas-carbone.
- Après une année 2023 où la température mondiale fut la plus élevée depuis 1850 et qui nous force encore davantage à accélérer la transition écologique, comment se sont comportées les différentes stratégies pouvant accompagner la transition écologique ?

Nous analysons quatre types de stratégies :

- Les indices **Climate Transition Benchmark**¹ (CTB) visant une réduction de l'empreinte carbone de 30%.
- Les indices **Paris Aligned Benchmark**¹ (PAB) visant une réduction de l'empreinte carbone de 50%.
- Nos stratégies **SmartforClimate** favorisant les entreprises en transition et visant une réduction de l'empreinte carbone de 30% avec une méthodologie labellisée ISR.
- Les stratégies dites « **dark green** » axées principalement sur des acteurs proposant des solutions à la transition écologique.

¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Performances 2023 (30/12/22-29/12/23)		USA (\$)	Europe (€)
Indice de marché ²	MSCI	26,49%	15,83%
	CTB ³		
CTB ³	MSCI ESG Climate Transition	33,06%	16,16%
	S&P Net Zero 2050 Climate Transition ESG	28,56%	17,25%
PAB ⁴	MSCI ESG Paris Aligned	28,68%	17,53%
	S&P Net Zero 2050 Paris-Aligned Transition ESG	29,62%	19,16%
SFC ⁵	Fideas SmartforClimate ISR	24,64%	15,71%
Dark Green ⁶	iClima Global Decarbonisation Enablers (\$)	4,25%	
	S&P Global Clean Energy (\$)	-20,36%	
	RENIXX (\$)	-16,41%	
	Catégorie MorningStar Ecology Sector (\$)	10,65%	

Sources : Bloomberg et Fideas Capital. Calculs : Fideas Capital ; détails dans la note ²

En 2023, les indices CTB/PAB de MSCI et de S&P surperforment les indices de marché en moyenne de 2,76% aux US et +1,46% en Europe, bien aidés par leur biais croissance aux US (ex : +5% de surexposition sur le secteur IT qui affiche une performance de +54%). Ce biais croissance n'est pas ou peu présent sur la stratégie Fideas SmartforClimate qui se focalise plus sur les entreprises en transition que sur des traces carbone faibles, sous-performant donc aux US l'indice de marché de -1,46% et faisant jeu égal en Europe -0,10%. Quant aux indices « dark green », les performances sont très loin du marché et même négatives dues principalement à des performances catastrophiques des énergéticiens verts (ex : Orsted -41%), avec un S&P Global Clean Energy à -20,36% et un iClima Global Decarbonisation Enablers à +4,25%. Enfin, la catégorie MorningStar Ecology Sector⁷ qui regroupe tous les fonds actions ayant au cœur du processus de gestion la thématique de la transition climatique affiche elle aussi un retard non négligeable par rapport aux indices de marché.

Les rendements d'Etat longs, qui s'étaient fortement tendus en 2022, puis à nouveau en cours d'année, se sont stabilisés et ont même légèrement baissé sur l'année. Les spreads des obligations privées ont récupéré leurs pertes de 2022 mais les indices sont toujours négativement impactés par la hausse des taux.

² MSCI USA (M1US Index) et MSCI Europe (M7EU Index)

³ MSCI ESG Climate Transition (Index), S&P Net Zero 2050 Climate Transition ESG (SP50CTUN Index, SPEUCTEN Index)

⁴ MSCI ESG Paris Aligned (MXUSCLPA Index et MXMXUSECTB Index et MXEUECTB ERCLNE Index), S&P Net Zero 2050 Paris-Aligned Transition ESG (SP50PAUN Index, SPEUPAEN Index)

⁵ Indices par capitalisations réalloués via notre méthodologie propriétaire SmartforClimate

⁶ GLCLIMUN Index, SPGTCLNT Index et RENIXX Index

⁷ Catégorie très hétérogène pouvant aller du « dark green » à des stratégies plus transversale comme les CTB/PAB

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

	Souverains euros	Corporate BBB euros	Sub. Fin. Euro datées	Corp BB euro	Corp B euro
2022	-18,2%	-14,5%	-12,5%	-11,2%	-11,7%
Janvier	2,1%	2,3%	2,2%	2,8%	3,5%
Février	-2,3%	-1,3%	-1,3%	-0,4%	0,1%
Mars	2,3%	0,8%	0,2%	0,0%	-0,2%
Avril	0,0%	0,8%	0,5%	0,6%	0,4%
Mai	0,4%	0,2%	0,5%	0,5%	0,9%
Juin	-0,3%	-0,3%	-0,2%	0,5%	0,7%
Juillet	-0,1%	1,1%	1,4%	1,3%	1,1%
Août	0,3%	0,1%	0,2%	-0,1%	1,0%
Septembre	-2,7%	-0,7%	-0,5%	-0,1%	0,5%
Octobre	0,4%	0,4%	0,5%	-0,1%	-0,5%
Novembre	3,0%	2,3%	2,4%	2,7%	3,5%
Décembre	3,7%	2,8%	2,8%	2,8%	3,2%
2023	6,8%	8,8%	9,1%	11,0%	15,0%
2022-2023	-12,7%	-7,0%	-4,5%	-1,5%	1,5%

Sources : Bloomberg au 30/12/2023, indices EZAS, ER40, EBSL, HE10, HE20, EURUSD, CL1

- La performance des indices d'obligations d'Etat sur 2022-23 demeure nettement négative.
- Les obligations des entreprises *investment grade*, sensibles aux taux, demeurent dans le rouge sur la période 2022-2023.
- Au sein du haut rendement, la performance des obligations BB est légèrement négative sur les deux années, celle des B légèrement positive à la faveur d'une contribution des spreads plus élevée et une contribution des taux moins élevée. Dans les deux cas, la performance cumulée reste très inférieure à celle des coupons.

Enfin, le dollar s'est affaibli contre euro. Le pétrole, malgré la guerre entre Israël et le Hamas, est en net recul sur 2023.

	Euro dollar	Pétrole
2022	5,8%	6,7%
2023	-3,1%	-10,7%
2022-2023	2,9%	-4,7%

Sources : Bloomberg au 30/12/2023, EURUSD, CL1

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

2023 : l'année de la désinflation

La croissance économique a décéléré dans les pays développés. Elle est restée relativement dynamique aux Etats-Unis, bien qu'attendue en décélération progressive pour 2024-2025. En zone euro, la croissance est juste positive, avec une Allemagne en récession. Le Royaume-Uni demeure déprimé.

La croissance des pays émergents, qui demeure nettement supérieure à celle des pays développés, est également en décélération, notamment en Chine et en Amérique Latine. L'Inde demeure plus dynamique.

Croissance (moyenne en %)	2020	2021	2022	2023 p	2024 p	2025 p
Pays développés	-5,1	5,3	3,3	1,7	1,3	1,2
Etats-Unis	-2,8	5,9	1,9	2,5	2,0	1,5
Japon	-4,6	1,6	1,4	1,9	0,6	0,7
Zone euro	-6,5	5,2	3,9	0,5	0,4	1,0
Royaume-Uni	-11,0	7,5	4,3	0,3	0,3	0,1
Pays émergents	-1,7	6,6	3,5	4,1	3,8	3,6
Chine	2,2	8,1	3,0	5,2	4,9	4,0
Inde	-6,6	8,7	7,2	6,5	6,0	6,2
Brésil	-4,2	4,9	3,0	3,0	1,6	1,9
Mexique	-8,1	4,8	3,9	3,4	2,7	1,4
Global	-3,2	5,9	3,4	2,7	2,3	2,2

Source : JP Morgan, 04/02/2024

L'inflation totale a nettement décéléré en 2023 et poursuit sur la même tendance. L'inflation sous-jacente demeure toutefois plus résiliente.

Taux d'inflation (% /1an) *Objectif Banque Centrale	2020	2021	2022	2023 p	2024 p	2025 p
Etats-Unis						
Inflation totale	1,2	4,7	8,0	4,1	2,6	2,4
Inflation hors énergie et alimentation	1,7	3,6	6,1	4,8	3,1	2,6
Zone euro						
Inflation totale	0,3	2,6	8,4	5,4	2,2	1,7
Inflation hors énergie et alimentation	0,7	1,5	3,9	4,9	2,5	2,1

Source : JP Morgan, 04/02/2024

L'environnement macroéconomique permet d'entrevoir des baisses de taux de la part des banques centrales à partir de 2024. Elles sont attendues comme rapides par le marché, plus graduelles par les économistes.

Scénario 2024 : une visibilité limitée sur l'environnement macro-économique et sur les classes d'actifs

Malgré les données macro-économiques positives publiées fin 2023 et la performance des marchés, l'incertitude demeure sur bien des plans : l'inflation va-t-elle bien rentrer dans son lit et comment les banques centrales vont réagir ? La croissance et l'emploi vont-ils tenir ou lâcher ? Les marges des entreprises vont-elles s'éroder doucement ou plus nettement ? Quid des crises géopolitiques et des élections, à commencer par les élections présidentielles américaines ?

Dans cet environnement, nous avons quelques convictions simples :

1. Première idée, il convient de bien diversifier les portefeuilles. Les modèles propriétaires de Fideas Capital de Variété Maximale sont de ce point de vue des instruments appropriés pour faire évoluer les portefeuilles.
2. A l'instar de 2023, 2024 pourrait être scandée par des phases volatiles sur l'ensemble des classes d'actifs, d'où l'idée de pouvoir être mobile, flexible, opportuniste.
3. Si les taux courts ont sans doute atteint leurs points hauts en Europe et aux Etats-Unis, les niveaux de taux longs sont redescendus trop rapidement et demeurent vulnérables à une inflation qui baisserait moins vite que prévu, à des banques centrales moins accommodantes qu'anticipé, à une dégradation des notations des pays. Ils pourraient toutefois terminer l'année sur des niveaux plus bas en Europe si un scénario de récession se renforçait et que l'inflation demeurerait sur une pente descendante.
4. Les obligations d'entreprise présentent des rendements attractifs sur les maturités courtes à moyenne, et assez peu de risque. Elles permettent d'avoir des positions d'attente rentables. Le fonds CreditMax Euro **SmartforClimate** permet de concrétiser cette idée.
5. Au sein des obligations d'entreprise, nous préférons les dettes subordonnées des entreprises solides (financières et non-financières) aux obligations émises par des entreprises aux notations basses (B et CCC), plus vulnérables à une hausse des coûts de financement et à un retournement de cycle.
6. Après 2 ans de purgatoire, les actions des *small caps* européennes montrent des niveaux de valorisation attractifs en absolu et en relatif aussi bien par rapport aux *large caps* qu'au non coté.
7. Certaines thématiques, notamment liées à la technologie, sont des incontournables, en reconnaissant que les actions liées à ces thématiques sont chères et qu'il serait hasardeux de prédire des performances à horizon 1 an.
8. Les marchés émergents demeurent marqués par des incertitudes élevées liées au positionnement géopolitique de chacun et aux flux d'investisseurs étrangers en lien avec ces positionnements, ainsi qu'à des enjeux internes comme en Chine. Nous pensons que, au sein des marchés émergents, la sélectivité est de rigueur (pays, secteur, entreprise).

Dernier élément, nous appliquons toujours de manière transversale notre méthodologie SmartforClimate qui permet de prendre en compte la transition énergétique des entreprises, et ainsi d'abaisser les risques des portefeuilles.

2. Politique de gestion de l'OPCVM

L'économie produit le rendement, le marché amplifie le risque : c'est sur ce dernier que nous portons nos efforts. Le fonds Betamax Global Smart for Climate vise à obtenir une valorisation du capital, sur la période de placement recommandée de 3 ans, avec un objectif de volatilité annualisée de 5% à 9%.

Les principaux risques auxquels est exposé le FCP sont détaillés dans son prospectus. Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et des prospectus des fonds que nous tenons à votre disposition :

- soit sur notre site internet www.fideas.fr
- soit au siège social au 9 rue du Château d'eau, 75010 Paris.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Pour toutes questions vous pouvez contacter notre standard au 01.78.09.19.89 ou poser votre question par courriel à contact@fideas.fr

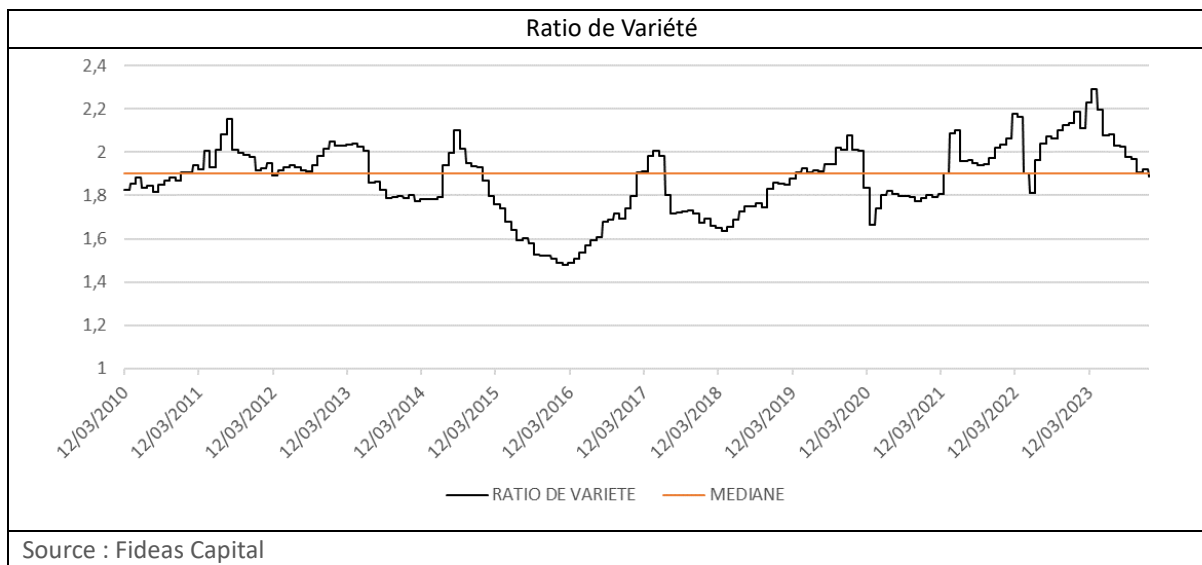
Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller sur vos placements.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Le fonds met la diversification au cœur du processus d'investissement. Il la recherche au sein d'une grande variété de classes d'actifs : actions européennes, internationales et expositions jugées décorrélatées telles que les actions de pays émergents, les foncières cotées ou les matières premières, présentant des évolutions de prix variées, dans le cadre d'une allocation flexible.

Celle-ci s'appuie sur les préconisations d'un modèle de diversification des risques de portefeuille. La stratégie repose d'abord (i) sur la sélection des classes d'actifs employées, qui est flexible et s'attache à leur potentiel de rendement à moyen terme et à leur apport structurel en facteurs de décorrélation, puis (ii) sur une allocation de ces actifs, appuyée sur un modèle d'analyse de performances passées, qui vise à abaisser le risque et à éviter la concentration du portefeuille sur les classes d'actifs largement corrélées entre elles. Le Fonds est géré dans ce cadre, de manière active et discrétionnaire. Il peut recourir à des stratégies optionnelles pour améliorer son profil de risque.

En 2023, le Ratio de Variété du modèle d'allocation est resté supérieur à sa médiane de long terme. Il est revenu sur ce niveau dans un marché marqué par une forte performance positive de l'ensemble des actifs en fin d'année. Le niveau absolu demeure propice à l'utilisation du modèle.



La thématique Smart for Climate vise à participer à la lutte contre le réchauffement climatique par une notation des sociétés fondée sur leurs émissions de Gaz à Effet de Serre et leur politique climat, complétée de la prise en compte d'autres critères ESG. Cette discipline d'investissement a été mise en pratique dans le fonds à partir de septembre 2020 pour nos différentes classes d'actifs. Le fonds cherche, par la mise en œuvre de cette politique, à baisser de 25 à 30% l'exposition carbone des paniers d'actions auxquels il s'expose, et à éviter de financer en obligations des émetteurs dont les politiques climat les classent dans les pires 20% de leur univers d'investissement.

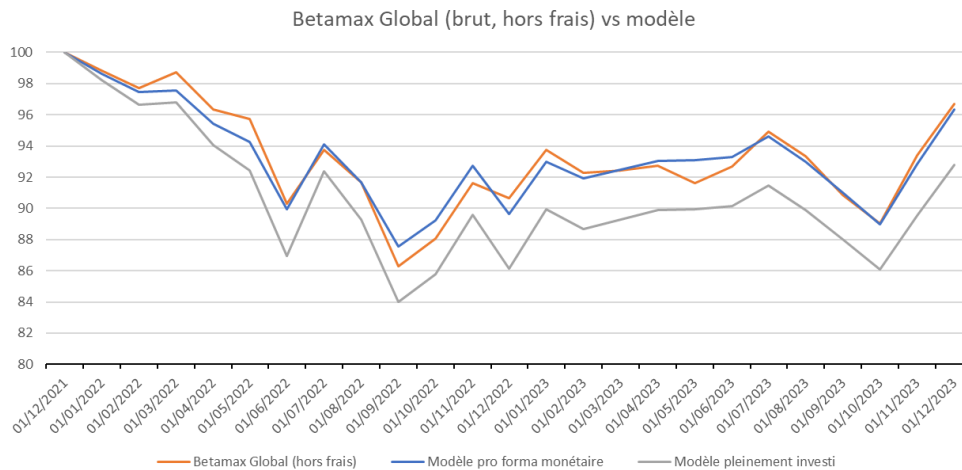
Revue de 2023

En 2023, à l'instar de 2022, la performance de Betamax Global SmartforClimate s'explique avant tout par trois facteurs :

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

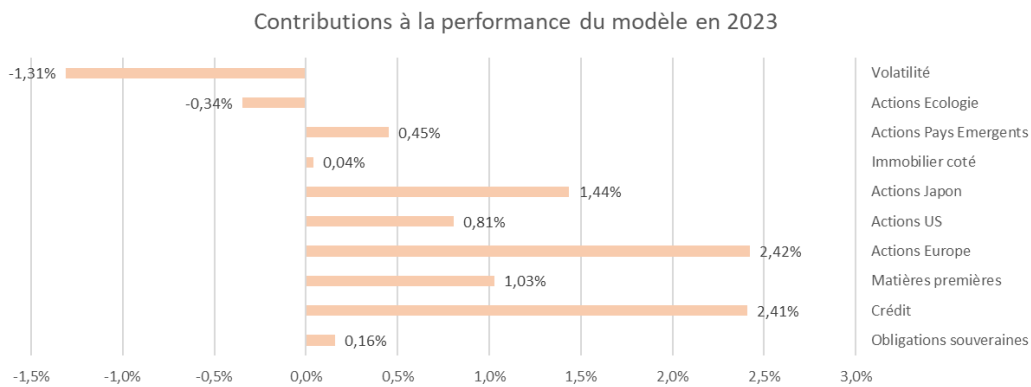
- Les facteurs de performance du modèle lui-même
- Le degré d'exposition au modèle
- Les choix marginaux d'allocation d'actifs en écart au modèle

Le profil de performance du fonds est très proche de ce qu'aurait été une exposition au modèle retraitée de la poche dite « monétaire » du fonds, poche qui additionne au monétaire classique les positions en actions et en obligations qui sont couvertes par des futures et des options. En somme, la performance du fonds est égale à celle du modèle, au prorata d'exposition du fonds au modèle, du fait des expositions réduites ou couvertes, ceci en raison de la tendance baissière et corrélée. En 2023, la normalisation des taux nous a permis de continuer à nous rapprocher du modèle.



Source : estimations Fideas Capital

En 2023, le modèle, complètement investi, aurait généré une performance de +7,0%.

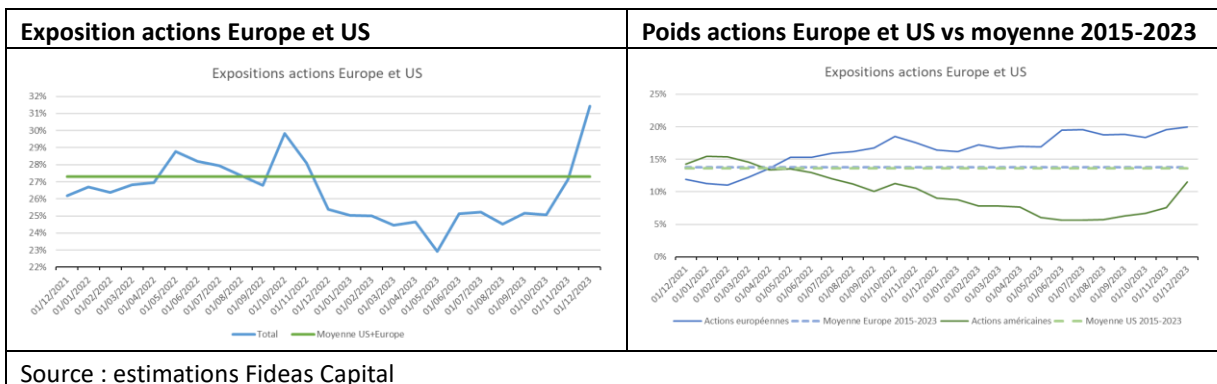


Source : estimations Fideas Capital

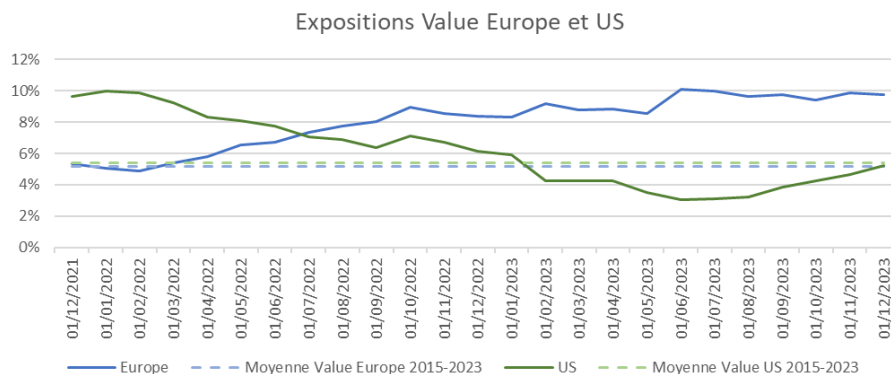
Les principaux contributeurs positifs à la performance du modèle ont été les suivants :

- Les actions européennes et américaines ont contribué à près de la moitié de la performance 2023. Elles ont été renforcées en fin d'exercice pour atteindre un poids supérieur à leur moyenne d'exposition de long terme (depuis 2015).

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE



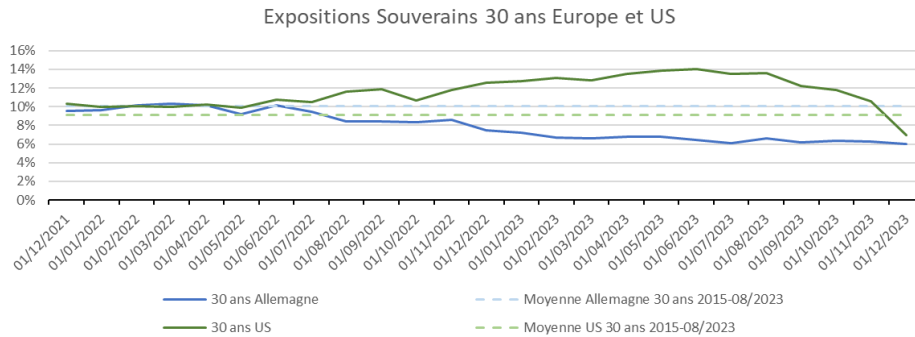
- En revanche, le modèle a continué à privilégier la Value, aussi bien en Europe qu’aux Etats-Unis, la Value ayant nettement sous-performé la Croissance, notamment aux Etats-Unis. Les expositions en small caps ont également sous-performé les indices larges.



Sources : estimations Fideas Capital

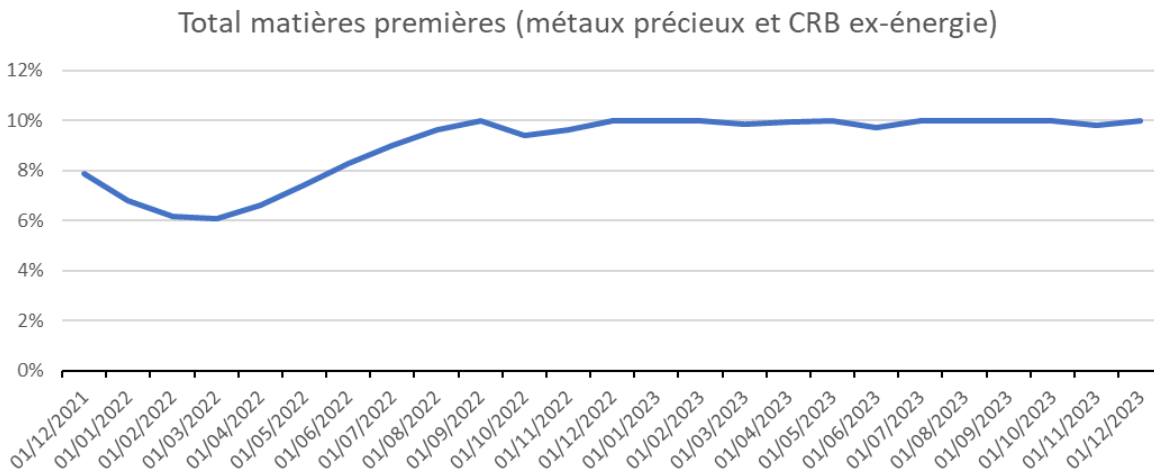
- Les actions japonaises ont également brillé à la faveur d’une politique monétaire restée très accommodante à la différence du reste du monde.
- Le crédit a été le second plus fort contributeur à la performance : portage élevé, resserrement des spreads et une fin d’année marquée par la baisse des taux ont permis un fort rebond des obligations d’entreprise.
- Les contributions des souverains terminent in extremis dans le vert, à la faveur d’une fin d’année propice. Le modèle a accompagné la baisse des taux en réduisant l’exposition aux taux 30 ans, notamment aux Etats-Unis. A fin 2023, l’exposition aux taux souverains est repassée en deçà de sa moyenne de long terme (depuis 2015).

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE



Sources : estimations Fideas Capital

- La pondération maximale du modèle sur les matières premières (hors énergie par choix) est restée élevée en 2023. Les paniers de matières premières considérés ont généré des performances positives, contribuant à plus de 1% à la performance globale du modèle.



Sources : estimations Fideas Capital

- Deux actifs ont contribué négativement à la performance :
 - o La volatilité, ce qui est parfaitement logique dans un environnement aussi porteur
 - o Les actions « écologie », qui ont continué à subir une forte désaffection entamée depuis la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie en Europe.

En 2022, la gestion s'était écartée du modèle notamment sur la partie taux, ce qui avait permis une surperformance significative. En 2023, la gestion sous-performe légèrement le modèle (-0,22%).

- Contributions relatives négatives au modèle

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

- Nous avons souhaité conserver des paniers de matières plus stables que le modèle, qui a généré plus de valeur.
 - Nous avons réduit trop tôt les actions japonaises.
 - Nous avons sous-performé sur la poche émergents.
- Contributions relatives positives au modèle
- Nous avons mieux géré les actions européennes et américaines, avec une proportion de Croissance supérieure, même si insuffisante
 - Nous avons évité l'exposition directe aux actions écologie, tout en ayant décarboné la totalité de nos paniers actions
 - Notre exposition à l'immobilier coté a payé, notamment en fin d'année
 - Le crédit a légèrement surperformé.

	Différence 2022	Différence 2023	Total
Obligations souveraines	4,16%	0,01%	4,17%
Crédit	1,45%	0,10%	1,55%
Matières premières	-1,21%	-0,50%	-1,71%
Actions Europe	0,75%	0,39%	1,15%
Actions US	-0,21%	0,62%	0,41%
Actions Japon	-0,67%	-1,12%	-1,79%
Immobilier coté	0,30%	0,54%	0,84%
Actions Pays Emergents	0,07%	-0,47%	-0,39%
Actions Ecologie	0,06%	0,34%	0,40%
Volatilité	0,15%	-0,15%	0,00%
Total	4,85%	-0,22%	4,63%

Sources : estimations Fideas Capital

Perspectives

Rappels

Betamax Global **SmartforClimate** est un OPCVM diversifié dont la gestion repose sur deux piliers :

- **un modèle propriétaire** de variété maximale appliqué sur des classes d'actifs comprenant les actions européennes (distinction sur l'immobilier coté), américaines et japonaises, les actions de divers pays émergents, le crédit européen (essentiellement BBB-BB), les obligations souveraines allemandes et américaines (30 ans). Ce type de modèle fonctionne bien notamment lorsque les taux ont une réelle capacité de baisse, i.e. une réelle capacité de protection des actifs risqués.
- **une gestion discrétionnaire** sur l'allocation générale au modèle et des choix entre sous-classes d'actifs en fonction des analyses des gérants.

Depuis quelques années, les bas niveaux de taux atteints en Europe et aux Etats-Unis avaient eu pour conséquence de nous inciter à varier les classes d'actifs présentées au modèle pour augmenter la variété disponible (ex. : au sein des actions européennes, distinguer le Value et les Small caps) et de nous inciter à brider l'exposition sur la poche souveraine et sur le portefeuille modèle de manière générale. Dans des marchés globalement haussiers, le fonds a donc sous-performé le modèle (période de référence 2015-2021). Pour autant, il a continué à surperformer sa catégorie³, mais sur un rythme moindre que par le passé.

³ Catégorie Morningstar Flexible Allocation - Global

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

- 30/06/2009 (date de création) à fin 2014 : +41,6% (part I) vs + 22,5% (catégorie)
- 2015-2021 : + 20,4% (part I) vs +17, 0% (catégorie)
- 2022-2023 : -5,0% (part I) vs -5,5% (catégorie)

2022 avait été caractérisée par la baisse concomitante des actions et des obligations souveraines dans un contexte d'inflation bien connu, avec une corrélation élevée des grandes classes d'actifs. Ce contexte, le plus difficile qui soit pour un modèle tel que celui de Betamax Global **SmartforClimate**, a été l'épreuve du feu pour sa gestion. Conscients de cette transition délicate, nous avons mis en place des protections sur les actions et sur les taux, ce qui avait permis au fonds de nettement surperformer catégorie et indice.

L'environnement de marché est redevenu plus attractif pour notre modèle : des obligations qui ont de la valeur et offrent du rendement, notamment les obligations d'entreprise, des différences de performances élevées entre types d'actions (Croissance, Value, Small). Toutefois, nous restons attentifs aux niveaux de valorisations des actions et des taux dans un contexte d'accélération des performances ces derniers mois.

2023 a été une année de rebond et de normalisation des marchés de taux. En fin d'exercice, le marché a anticipé des baisses de taux rapides de la part des banques centrales (FED, BCE), auxquelles nous n'avons pas adhéré. Début 2024, nous restons donc sous-pondérés sur les souverains par rapport au modèle. Les risques géopolitiques pourraient conduire à de brusques baisses des taux souverains, notamment américains.

La thématique « technologie », portée par l'intelligence artificielle, est incontournable pour les années à venir, mais les progressions récentes des actions de ce secteur sont extrêmement rapides et pourraient corriger.

Informations relatives aux instruments et à la gestion efficace du portefeuille

► Risque Global et effet de levier

Au 29 décembre 2023 la mesure du risque global réalisée par la méthode de l'engagement représente 70.09% de l'actif net.

La somme des expositions issues des IFT en valeur absolue est de : 122.96%

Le montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement est de : 70.09%

Le levier est calculé de la façon suivante :

Levier engagement : Somme des expositions issues des IFT en tenant compte des compensations.

➤ Instruments financiers dérivés

Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, pour la réalisation de son objectif de gestion, en BMTN ou EMTN ou autres titres de créance structurés. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. L'engagement du fonds sur ces instruments ne devra pas être supérieur à leur valeur de réalisation. Les instruments visés permettront notamment d'exposer le Fonds aux classes d'actifs « volatilité » et « matières premières ». Ces opérations seront réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille sans toutefois rechercher de surexposition.

Expositions sous-jacente atteintes au travers des instruments financiers dérivés au 29/12/2023 :

- Change à terme : -9 567 504.41 €
- Futures : -506 600.86 €

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

- Options : -51 720.04 €
- Swaps : 49 451 589.65€

Le montant de garanties financières reçues par l'OPCVM a varié en fonction de la valeur des dérivés conclus avec les contreparties : plus le risque de contrepartie est élevé, plus le montant de garanties financières reçues augmente. Ces garanties ne sont constituées que d'espèces.

➤ Instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Au 29 décembre 2023, le FCP détenait des parts des OPC suivants :

- CréditMax Euro Smart for climate
- Betamax Europe Smart for climate
- Fideas Smart for Climate Actions Eurozone

➤ Opérations temporaires

L'OPCVM n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des opérations temporaires de prêts ou emprunts de titres, de prises et de mises en pension.

➤ Securities Financing Transaction Regulation (relatif aux opérations de financement sur titres) (« SFTR »)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Le fonds a eu recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS).

- Principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Total Return Swap	Total Return Swap
Nom	JP Morgan	BNP Paribas
Montant	42 285 221.48	7 166 368.17

- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Total Return Swap
Montant	49 451 589.65
% de l'actif net total	87.30%

Type et qualité de la garantie	Total Return Swap
Liquidités	X
Instruments de dette	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Actions	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	
Notation de faible qualité	
Parts de fonds	
Notation de bonne qualité	
Notation de moyenne qualité	

- Règlement et compensation des contrats :

	Total Return Swap
contrepartie centrale	
Bilatéral	X
Trois parties	

- Echéances des TRS et des garanties

	Total Return Swap
Moins d'1 jour	
1 jour à 1 semaine	
1 semaine à 1 mois	
1 à 3 mois	
3 mois à 1 an	X
Plus d'1 an	
Ouvertes	

Informations sur les événements intervenus sur l'OPCVM

- **Evènements intervenus au cours de l'exercice clos au 29/12/2023**
 - Création du KID PRIIPS au 01/2023)
 - Création de l'Annexe SFDR au 02/2023)
 - Mise en œuvre de Frais de Fonctionnement & autres Services (FFS) au 02/2023
 -
- **Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice clos au 31/12/2023**
 - Mise à jour du Document d'information clé des investisseurs (DICI) au 01/01/2024
 -
- **Information relative aux frais de gestion variables**
 - Le fonds n'a prélevé aucun frais de gestion variable sur cet exercice.

Informations réglementaires

➤ **Politique de sélection des intermédiaires**

➤ Sélection des intermédiaires financiers

La Société sélectionne sur proposition des analystes gérants un nombre limité d'intermédiaires habilités, dont la liste est décidée et peut être modifiée par le Comité de sélection des intermédiaires, et est régulièrement mise à jour.

Il convient de rappeler que le choix des intermédiaires s'effectue de manière indépendante dans l'intérêt des porteurs.

En vertu du Règlement Général de l'AMF, une procédure de choix des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité de l'exécution, de la recherche ou du traitement administratif des opérations est mise en place.

La Société a décidé de privilégier les critères suivants :

- Le coût de l'intermédiation
- La capacité à trouver des titres sur le marché secondaire et à trouver la liquidité
- La qualité de l'exécution des ordres
- La qualité des bases de données
- La qualité de service de l'interlocuteur
- La solvabilité de l'intermédiaire
- Le traitement administratif des opérations

Les critères retenus font l'objet d'une pondération équivalente. L'examen des critères peut amener à qualifier un intermédiaire différemment selon la taille et la nature des ordres transmis.

La sélection d'un intermédiaire/contrepartie suppose revue et validation des contrats régissant les relations avec lui (ISDA et autres).

Les relations avec les intermédiaires sont suivies dans leur efficacité opérationnelle et sont révisées soit pour ces raisons soit parce que leur solvabilité évoluerait. Un « journal » est tenu à jour à cet effet.

➤ Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, FIDEAS CAPITAL tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

➤ Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de FIDEAS CAPITAL

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles FIDEAS CAPITAL a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document disponible auprès de la société de gestion sur simple demande.

➤ **Politique d'exercice des droits de vote**

Le FCP détient en portefeuille des titres, actions européennes essentiellement, dont il peut être le bénéficiaire économique. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP aux dates de référence de convocation des Assemblées d'Actionnaires sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion (<http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php>), conformément à l'art. 321-132 du Règlement Général de l'AMF.

➤ **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

Fideas Capital prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de sa politique d'investissement, plus particulièrement dans sa gestion d'actions et avec une priorité affirmée donnée aux questions relatives au réchauffement climatique.

Plus d'informations concernant ces engagements sont disponibles sur le site internet de Fideas Capital : <http://www.fideas.fr/informations-reglementaires.php> et sur la page dédiée « Smart For Climat ».

➤ **Retenues fiscales à la source**

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a recours à un prestataire externe en vue de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement de ces retenues sont estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales des pays concernés, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en termes de délais.

➤ Politique de rémunération de FIDEAS CAPITAL

1. Politique de rémunération

Le mode de gestion des fonds de la société est tel que la contribution directe et individuelle des gérants à la performance des fonds est considérée comme moyenne et/ou encadrée. Elle n'encourage pas une prise de risque excessive dans le but d'améliorer la protection des investisseurs et d'éviter les éventuels conflits d'intérêts.

Fideas Capital veille à ne pas verser de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui permettent de contourner les dispositions réglementaires.

La partie fixe de la rémunération rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes et de l'historique des relations internes à l'entreprise. La rémunération variable tient compte des pratiques externes et s'inscrit dans les règles prévues par la politique de rémunération.

La partie fixe et la partie variable de la rémunération sont traitées de manière distincte.

Le principe de proportionnalité est appliqué, pour la population des preneurs de risques définie, à la détermination et au processus de paiement de la rémunération variable.

Dans ce cadre, Fideas Capital, en raison de sa taille et de son engagement à ne pas verser de rémunération variable (bonus) excédant 100 000 euros bruts aux preneurs de risques, verse ses rémunérations variables sous forme de primes exceptionnelles ou bonus et a décidé de ne pas mettre en place un comité de rémunération.

2. L'assiette des éléments variables

La pratique d'une politique des rémunérations assise sur des objectifs chiffrés n'est ni appropriée, ni nécessaire.

La partie variable de la rémunération est versée par Fideas Capital à ses collaborateurs au regard de critères discrétionnaires et tient notamment compte des éléments suivants :

- niveau d'atteinte des objectifs qualitatifs fixés
- contribution à la recherche
- contribution à la politique de gestion
- capacité à présenter et promouvoir les process et politiques de gestion
- respect des règles établies par le RCCI (procédures de conformité et limites de risques)
- comportement managérial
- etc.

La partie variable tient compte aussi de la réglementation applicable aux sociétés de gestion de fonds d'investissement alternatif et des résultats effectivement réalisés par la société de gestion, la progression de ses encours et la performance globale de la société sont des critères déterminants dans la définition de l'enveloppe globale des rémunérations variables.

2. Rapport sur les rémunérations variables versées au cours de l'exercice

A la date de publication de ce rapport les rémunérations variables à verser en 2023 aux preneurs de risques ont pris la forme de primes et de distributions d'actions gratuites, fidélisant les salariés clefs, pour 72 468 € sur un total de 92 253 € de rémunérations variables.

Les rémunérations brutes (hors charges employeurs) fixes versées par la société de gestion se sont élevées en 2023 à 307 052€ pour les catégories du personnel, y compris la direction générale, qualifié de preneur de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques. Il n'y a pas de personnel spécifiquement affectable au fonds, dans le cadre d'un fonctionnement collégial de la gestion.

Information périodique relative à la gestion extra-financière

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Betamax Global SmartforClimate

Identifiant d'entité juridique LEI : 969500DKRIG7K9F60H24

Objectif d'investissement durable

Réduction des émissions de carbone

(Art. 9 – 3 du Règlement (UE) 2019/2088)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de **40 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

avec un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

N.B. : l'objectif de réduction des émissions de carbone, en conformité avec les contraintes du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2020/1818 DE LA COMMISSION du 17 juillet 2020, qui est appliqué aux paniers « actions des pays développés » et « obligations privées » du portefeuille est en soi-même une catégorie spécifique d'investissement durable. Cette réduction d'émissions s'entend au niveau de la globalité du panier, sans que ceci signifie que chacun de ses investissements soit individuellement qualifié de « durable ». Ainsi le niveau d'étiage historique de ces deux paniers, de 40% est-il le 1er contributeur au poids minimal déclaré ci-dessus d'investissements durables. Les investissements en actions des pays émergents, réalisés en poursuivant le même objectif auront une contribution sur laquelle la Société de gestion ne souhaite toutefois pas prendre d'engagement minimal.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les segments de portefeuilles concernés directement par la politique extra-financière sont l'intégralité des obligations privées et des actions des pays développés (investissements durables du fait d'une politique conforme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (ci-après GES) et, dans une moindre mesure, émergentes. Ces segments peuvent représenter significativement plus que les 40% minimum indiqués plus haut. Sur ces actifs, les indicateurs sur lesquels la gestion veut faire levier sont les mesures d'émissions de gaz à effet de serre en absolu et en intensité. Le fonds vise une réduction de 30% sur les actions des marchés développés et les obligations privées, de 20 à 25% sur les actions émergentes en comparaison à l'indice mondial des pays émergents. Plus généralement le fonds vise l'amélioration de

l'ensemble des éléments indicateurs de la qualité des politiques bas-carbone des sociétés, qui se traduit par leur score dans la notation carbone et ESG Smart for Climate®.

Le fonds veut accompagner les efforts de transition vers les objectifs de l'accord de Paris, en privilégiant fortement les entreprises en avance sur leur concurrence sur ce plan et en réduisant, excluant les retardataires, sans pourtant avoir une politique d'exclusion individuelle ou sectorielle agressive ou de concentration, financièrement risquée, sur quelques activités et champions.

Le fonds vise que son allocation représente l'économie dans sa diversité, telle qu'elle fonctionne actuellement, mais avec une réduction significative et un abaissement régulier des émissions de carbone. Cette réduction des émissions est une catégorie spécifique d'investissement durable.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Nous détaillons ci-après, à chaque fin trimestrielle pour l'année 2023 :

- Le taux de couverture de la politique « Smart for Climate ® » * ;
- L'intensité d'émissions moyenne pondérée du portefeuille (en tonnes de CO_{2e} rapportées à au chiffre d'affaires), incluant les scopes 1, 2 et 3 amont et aval (Automobile) pour les poches actions et crédit jusqu'au 30/06/2023, puis l'empreinte carbone (en tonnes de CO_{2e} rapportées à la valeur d'entreprise incluant la trésorerie) pour les scopes 1, 2, 3 amont et aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux) ;
- La notation moyenne « Smart for Climate ® » de la poche crédit ;
- Proportion d'obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de l'ICMA.

** NB Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indicel avec des indices ESG pour en moyenne 30 à 40% de la poche.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Indicateurs ESG du portefeuille 31/03/2023

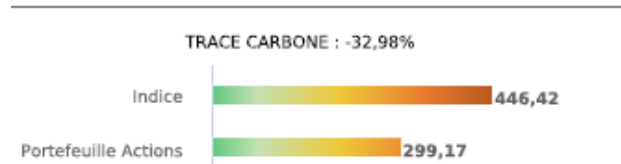
Couverture d'analyse ESG



La politique **SmartforClimate** est appliquée aux poches actions et crédit et couvre 68,55% du portefeuille à présent. Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indiciel avec des indices ESG pour 36% de la poche.

Nous investissons minimum 5% de l'exposition du fonds dans des actifs à impact de transition. Ce volet concerne à la fois les actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables, les actions de sociétés contribuant à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, ainsi que des obligations vertes conformes au Green Bonds Standards de l'Union Européenne.

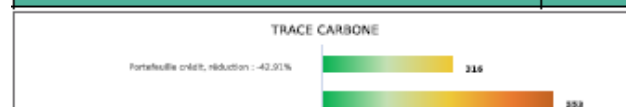
Actions



L'intensité carbone (ou trace carbone) du portefeuille actions, se mesure en tonnes équivalentes CO2 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trisomie de l'entreprise (S) à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Énergie, Industriel et Matériaux).

Crédit

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2023/03/31	2,13
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,47
Univers d'investissement de référence	1,24
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	1,90%
Obligations Vertes	9,23%



Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et l'intensité carbone en moyenne pondérée des expositions, ainsi que la part des secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »). Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.



Obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de l'ICMA

Obligations Vertes	9,23%
Souverain et quasi souverain	6,80%
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 2050	1,90%
FRANCE (GOVT OF) D 2044	1,58%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2026	1,55%
SOCIETE DU GRAND PARIS 2050	0,96%
BUONI POLIENNALI DEL TES 2045	0,81%
Corporate	2,43%
Orsted A/S 2028	0,88%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 2034	0,60%
EDP - Energias de Portugal SA 2028	0,52%
FAURECIA 2024	0,43%

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement **SmartforClimate** cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique **SmartforClimate** dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

La politique **SmartforClimate** pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. L'intensité carbone (ou trace carbone) du portefeuille crédit, se mesure en tonnes équivalentes CO2 par million de \$ de chiffre d'affaires à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Énergie, Industriel et Matériaux).

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin mars, la poche obligataire notée a un score Sfc de 2,13, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 48,29% de la poche notée.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Indicateurs ESG du portefeuille 30/06/2023

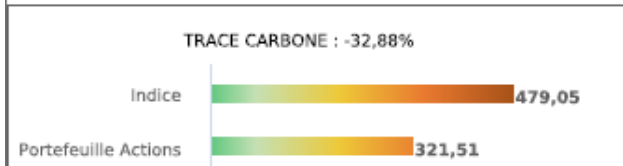
Couverture d'analyse ESG



La politique **SmartforClimate** est appliquée aux poches actions et crédit et couvre 65,55% du portefeuille à présent. Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indiciel avec des indices ESG pour 36% de la poche.

Nous investissons minimum 5% de l'exposition du fonds dans des actifs à impact de transition. Ce volet concerne à la fois les actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables, les actions de sociétés contribuant à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, ainsi que des obligations vertes conformes au Green Bonds Standards de l'Union Européenne.

Actions



L'intensité carbone (ou trace carbone) du portefeuille actions, se mesure en tonnes équivalentes CO2 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux).

Obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de ICMA

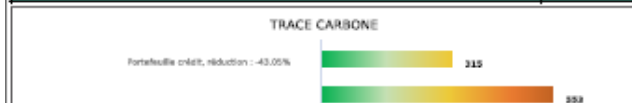
Obligations Vertes	8,55%
Souverain et quasi souverain	6,73%
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 2050	2,98%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2026	1,48%
BUONI POLIENNALI DEL TES 2045	1,34%
SOCIETE DU GRAND PARIS 2050	0,93%
Corporate	1,83%
Orsted A/S 2028	0,88%
EDP - Energias de Portugal SA 2028	0,52%
FAURECIA 2024	0,42%

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement **SmartforClimate** cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique **SmartforClimate** dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

Crédit

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2023/06/30	1,94
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,47
Univers d'investissement de référence	1,24
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	1,87%
Obligations Vertes	8,55%



Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et l'intensité carbone en moyenne pondérée des expositions, ainsi que la part des secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »). Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.



La politique **SmartforClimate** pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. L'intensité carbone (ou trace carbone) du portefeuille crédit, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de \$ de chiffre d'affaires à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux).

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin juin, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,94, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 38,80% de la poche notée.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Indicateurs ESG du portefeuille 29/09/2023

Couverture d'analyse ESG



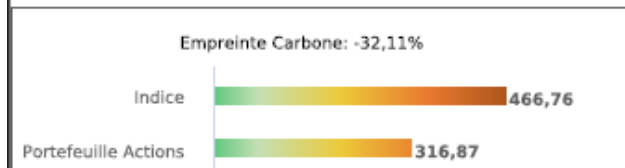
La politique **SmartforClimate** est appliquée aux poches actions et crédit et couvre 72,76% du portefeuille à présent. Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indiciel avec des indices ESG pour 36% de la poche.

Nous investissons minimum 5% de l'exposition du fonds dans des actifs à impact de transition. Ce volet concerne à la fois les actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables, les actions de sociétés contribuant à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, ainsi que des obligations vertes conformes au Green Bonds Standards de l'Union Européenne.

Obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de l'ICMA.

Obligations Vertes	8,80%
Souverain et quasi souverain	6,14%
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 2050	2,55%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2026	1,55%
BUONI POLIENNALI DEL TES 2045	1,20%
SOCIETE DU GRAND PARIS 2050	0,84%
Corporate	2,66%
Orsted A/S 2028	0,88%
ING GROEP NV 2028	0,82%
EDP - Energias de Portugal SA 2028	0,53%
FAURECIA 2024	0,43%

Actions



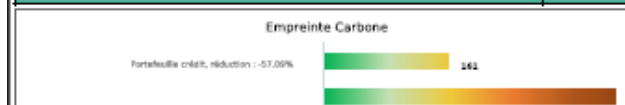
L'empreinte carbone du portefeuille actions, se mesure en tonnes équivalentes CO2 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux)

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement **SmartforClimate** cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'empreinte carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique **SmartforClimate** dans sa conception. L'empreinte carbone de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'empreinte carbone.

Crédit

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2023/09/29	1,88
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,47
Univers d'investissement de référence	1,24
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	0,29%
Obligations Vertes	8,80%



Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et l'empreinte carbone en moyenne pondérée des expositions, ainsi que la part des secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »). Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.



La politique **SmartforClimate** pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. L'empreinte carbone du portefeuille crédit, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de \$ de valeur d'entreprise incluant la trésorerie, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux)

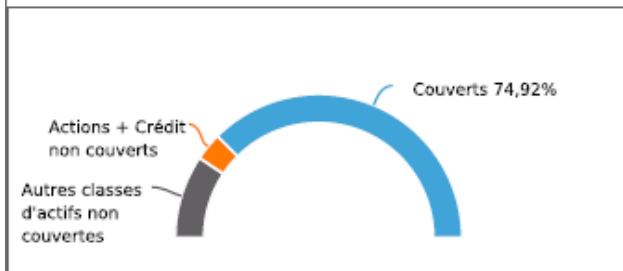
Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin septembre, la poche obligataire notée a un score SfC de 1,88, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 29,83% de la poche notée.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Indicateurs ESG du portefeuille 29/12/2023

Couverture d'analyse ESG



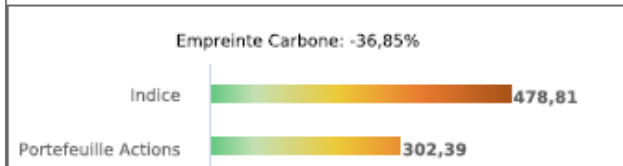
La politique **SmartforClimate** est appliqué aux poches actions et crédit et couvre 74,92% du portefeuille à présent. Les classes d'actifs non notées sont les taux souverains, les matières premières et une partie du crédit et des pays émergents côté actions. Pour ces derniers, nous sommes exposés sur swap indiciel avec des indices ESG pour 36% de la poche.

Nous investissons minimum 5% de l'exposition du fonds dans des actifs à impact de transition. Ce volet concerne à la fois les actions de sociétés du secteur des énergies renouvelables, les actions de sociétés contribuant à la transition énergétique et écologique au sens de la taxonomie, ainsi que des obligations vertes conformes au Green Bonds Standards de l'Union Européenne.

Obligations vertes comme définies par les Green Bond Principles de l'ICMA

Obligations Vertes	8,06%
Souverain et quasi souverain	5,70%
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND 2050	3,16%
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2026	1,53%
SOCIETE DU GRAND PARIS 2050	1,01%
Corporate	2,36%
ING GROEP NV 2028	0,90%
Orsted A/S 2028	0,89%
EDP - Energias de Portugal SA 2028	0,57%

Actions



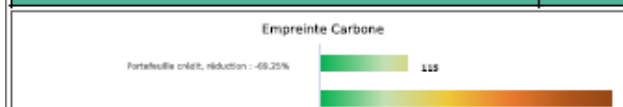
L'empreinte carbone du portefeuille actions, se mesure en tonnes équivalents CO2 divisées par la valeur d'entreprise incluant la trésorerie de l'entreprise (\$) à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux)

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement **SmartforClimate** cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'empreinte carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions.

Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique **SmartforClimate** dans sa conception. L'empreinte carbone de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'empreinte carbone.

Crédit

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2023/12/29	1,90
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,47
Univers d'investissement de référence	1,24
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	0,25%
Obligations Vertes	8,06%



Nous évaluons la note SmartforClimate de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et l'empreinte carbone en moyenne pondérée des expositions, ainsi que la part des secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »). Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.



La politique **SmartforClimate** pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. L'empreinte carbone du portefeuille crédit, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de \$ de valeur d'entreprise incluant la trésorerie, en sommant les intensités des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval (Automobile, Energie, Industriel et Matériaux)

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

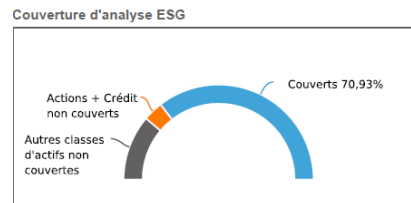
Fin décembre, la poche obligataire notée a un score SFC de 1,90, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 28,04% de la poche notée.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

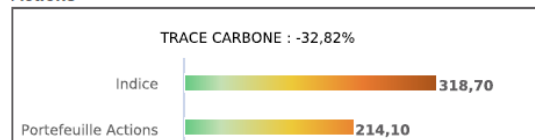
● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport au 30/12/2022, la couverture d'analyse ESG a oscillé sur l'année entre 65% et 75%. La réduction de trace carbone actions s'est légèrement améliorée passant de -33% à -37% au 29/12/2023. Quant au portefeuille crédit, la réduction de trace carbone et le score « Smart for Climate ® » se sont améliorés de respectivement -53% à -69% et 1,75 à 1,90. Enfin le pourcentage de Green Bonds est stable entre 8% et 9% sur l'année.

Indicateurs ESG du portefeuille au 30/12/2022



Actions

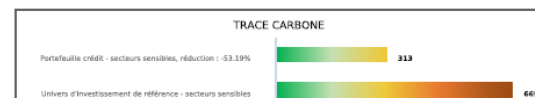


L'intensité carbone d'un portefeuille, ou trace carbone, se mesure en tonnes équivalents CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires à partir des intensités carbone des titres en portefeuille, en sommant les intensités des Scopes 1, 2 et 3

La poche actions du fonds Betamax Global Smart for Climate traitée par la discipline d'investissement **SmartforClimate** cherche à atteindre une réduction de 25% à 30% (i) de l'intensité carbone moyenne pondérée des indices liés aux paniers actions. Chaque panier est bâti pour l'objectif financier qu'il vise et se voit appliquer une politique **SmartforClimate** dans sa conception. L'intensité carbone (ou trace carbone) de chaque panier est suivie et confrontée à celle de son indice pour aboutir à l'objectif mentionné (i). Nous accompagnons de façon systématique toute nouvelle introduction de panier sur les actions d'une analyse en termes d'intensité carbone.

Crédit

Notation SmartforClimate ESG*	
Portefeuille obligataire au 2022/12/30	1,75
Meilleurs 80% de l'univers de référence	1,38
Univers d'investissement de référence	1,19
Couverture	
Poids des émetteurs non notés dans la poche crédit (hors souverains et fonds non notés)	1,85%
Obligations Vertes	8,89%



La politique **SmartforClimate** pour l'obligataire impose au portefeuille obligataire hors souverains d'être couvert à plus de 90% par notre notation.

Hors émetteurs souverains et quasi-souverains, à partir d'un univers d'investissement d'émetteurs de ratings allant de BBB+ à B+, réduit pour être totalement couvert par notre méthodologie de notation, nous recomposons le portefeuille obligataire afin d'obtenir un score supérieur au score des meilleurs 80% de l'ensemble des notations. Nous évaluons la note **SmartforClimate** de la poche crédit par pondération des scores des sociétés notées et suivons l'intensité carbone de la poche sur les secteurs à fort impact climatique (dits « sensibles »), c'est-à-dire là où elle est la plus significative. Les obligations vertes sont également notées par notre politique quand leurs émetteurs le sont.

Commentaires sur les indicateurs SmartforClimate

Fin décembre, la poche obligataire notée a un score SFC de 1,75, largement supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence après sélection des 80% meilleurs scores. Les secteurs sensibles comptent pour 57,51% de la poche notée.



● Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre les corruptions et les actes de corruptions.

La stratégie d'abaissement des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille, ainsi que la stratégie de notation ESG n'ont pas d'objectif d'exclusion sectorielle sauf dans les cas où les secteurs ont un préjudice trop important pour être compatible avec des objectifs de durabilité telle que définie par la société.

Les exclusions préliminaires ont permis d'éviter un préjudice important, en désinvestissant :

- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans les activités économiques liées à l'**exploitation du charbon** : extraction, transport, production d'électricité et de chaleur
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans la production d'électricité à partir de pétrole
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 10% dans le pétrole et le gaz **non conventionnels** (sables bitumineux)
- Les sociétés avec une part du chiffre d'affaires supérieure à 15% dans la production de pesticides, de soja/oléagineux ; les sociétés non exclues sont maintenues sous surveillance avec l'objectif d'un abaissement à 10%
- Toute société produisant ou distribuant du **tabac**
- Les sociétés avec un haut niveau de controverse (niveau 5 selon Sustainalytics)

- Par ailleurs la note fortement dégradée de certaines entreprises, due à une très mauvaise performance dans un ou plusieurs des piliers définis dans l'annexe précontractuelle, a entraîné leur exclusion du portefeuille.

Ci-dessous un exemple d'entreprises de l'univers de référence :

Bayer AG
Duke Energy Corporation
ArcelorMittal SA
General Electric Company
Glencore plc
RWE AG
Lonza Group AG
Shell Plc
Enel SpA

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société s'appuie sur la liste d'exclusion de la Norges Bank pour identifier les entreprises dont les activités sont une violation des conventions d'Ottawa et Oslo, des droits humains, des droits éthiques fondamentaux, ainsi que de la corruption active ou passive. Au cours de l'exercice le portefeuille :

- N'a compris aucune entreprise faisant partie de la liste d'exclusion de la Norges Bank (hors nucléaire)
- Aucune entreprise investie n'a violé les principes du Pacte Mondial, toutefois 41% des entreprises manquent d'un processus de contrôle.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La méthodologie de notation pénalise, sans préjudice de la notation climat, la notation ESG globale des entreprises ayant sur l'ensemble des autres piliers des notes médiocres. Elle provoque soit une sous-pondération, soit une exclusion des entreprises concernées de la liste des entreprises éligibles. Cette méthode a permis d'améliorer la notation du portefeuille sur la grande majorité des principaux facteurs de durabilité, détaillés en annexe au présent document.

Concernant notamment les incidences négatives sur le climat, il est à noter que la contrainte que se donne la stratégie d'investissement en conformité avec la réglementation du Benchmark Transition Climatique de la Commission européenne de ne pas réduire la pondération globale des sociétés à fort impact climatique amène le fonds à détenir ce type de valeurs pour autant qu'individuellement elles aient une politique climat significativement plus exigeante que leurs pairs. C'est à ce titre que le portefeuille peut détenir de manière individuellement sélective des sociétés actives dans le domaine des énergies fossiles. La politique extra-financière Smart for Climate s'attache plus à valoriser la transition des entreprises émettrices de carbone que la fourniture de biens et services facilitant celle-ci, ou l'exposition à des activités déjà décarbonées.

La recherche d'abaissement des émissions de carbone, d'évitement des préjudices importants, d'incidences négatives, de prise en compte des facteurs de durabilité, s'est traduite par un écart de composition de portefeuille (risque actif) d'environ 20% entre le portefeuille initial et le portefeuille Smart for Climate.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
US 2YR NOTE FUTURE MAR 24	Sovereign	7,90%	UNITED STATES
CRB ex-Energy Index	Index	4,89%	
Absolute return strategy (S&P 500)	Index	4,27%	UNITED STATES
TII 1 3/8 02/15/44 - TSY INFL IX N/B	Sovereign	4,21%	UNITED STATES
EURO-BUND FUTURE MAR 24	Sovereign	3,37%	GERMANY
DBR 0 08/15/50 - BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND	Sovereign	2,80%	GERMANY
CCTS Float 04/15/26 - CCTS EU	Sovereign	2,35%	ITALY
US 30YR NOTE FUTURE MAR 24	Sovereign	2,22%	UNITED STATES
T 0 1/8 01/15/24 - US TREASURY N/B	Sovereign	2,12%	UNITED STATES
Precious Metals	Index	2,10%	
MSCI BRAZIL ESG Leaders Index	Index	1,62%	BRAZIL
FRLBP 5 1/2 03/05/34 - LA BANQUE POSTALE	Financials	1,59%	FRANCE
ACAAP Float 03/07/25 - CREDIT AGRICOLE SA	Financials	1,57%	FRANCE
BPCEGP 5 1/8 01/25/35 - BPCE SA	Financials	1,50%	FRANCE
MSCI THAILAND INDEX	Index	1,44%	THAILAND

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

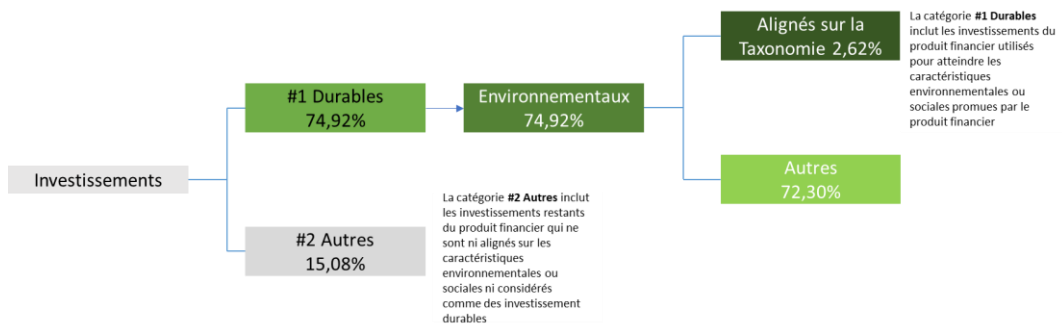


Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 29/12/2023, la part des investissements durables étaient de 74,92%, dont 2,62% en revenus d'activités alignées sur la Taxonomie et 10,27% en CapEx.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

du **chiffre d'affaire** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

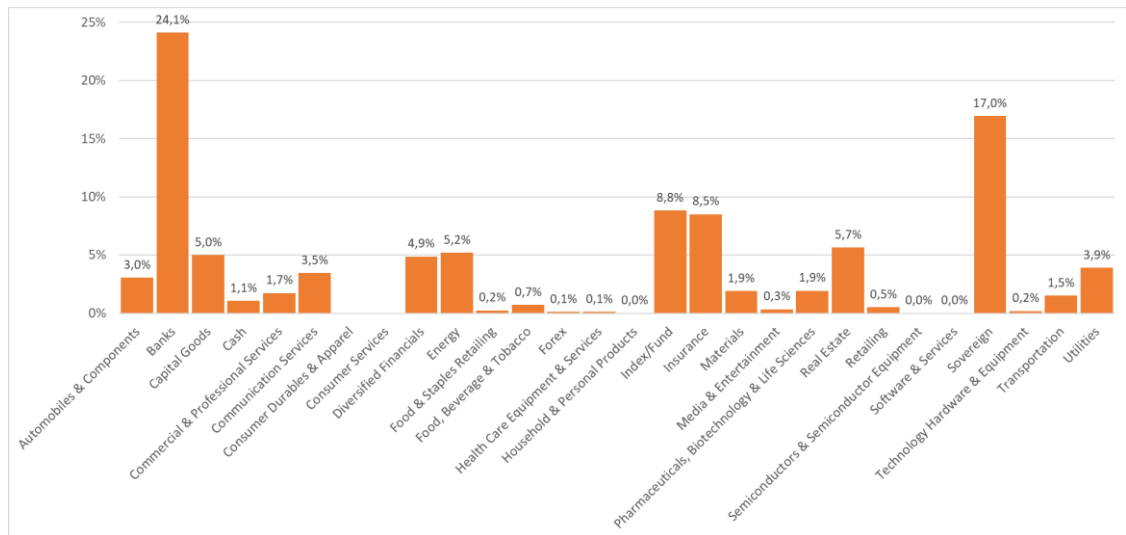
des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

des dépenses d'exploitation (OpEx)

pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Nous donnons ci-dessous les expositions du portefeuille au 29/12/2023 :





Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Nous détaillons, pour les 4 trimestres de l'année 2023, l'exposition alignée sur la taxinomie et l'exposition aux autres actifs durables. On notera d'une part, que la part alignée sur la taxinomie européenne s'est maintenue au cours de l'exercice, et d'autre part qu'elle a atteint un niveau proche de l'objectif de 5% d'exposition en CapEx d'activités alignées sur la taxinomie. La société s'emploiera à améliorer cette performance au cours de l'exercice 2024.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE⁴?*

Oui le FCP a investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire, mais sans objectif chiffré.

Le portefeuille s'est investi à plus de 60% dans des investissements durables avec des objectifs environnementaux. Nous détaillons dans le tableau ci-dessous la part des investissements alignés sur la taxinomie (les Green Bonds des entreprises sont comptabilisé dans les CapEx) et la part des autres investissements durables avec un objectif environnemental (ces indicateurs n'ont pas été revus et certifiés par un réviseur ou une tierce partie) :

⁴ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Incluant les souverains		Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,21%	12,02%	2,80%
	Autres	66,34%	56,53%	65,75%
30/06/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,28%	10,38%	2,78%
	Autres	63,27%	55,17%	62,77%
29/09/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,41%	10,92%	2,87%
	Autres	70,35%	61,84%	69,89%
29/12/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,62%	10,27%	2,92%
	Autres	72,30%	64,65%	72,00%

Excluant les souverains		Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
31/03/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,65%	5,62%	3,35%
	Autres	79,55%	76,58%	78,85%
30/06/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,70%	4,89%	3,29%
	Autres	74,93%	72,73%	74,34%
29/09/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	2,80%	6,13%	3,33%
	Autres	81,73%	78,40%	81,20%
29/12/2023	Aligné sur la taxonomie européenne	3,11%	6,01%	3,47%
	Autres	85,82%	82,92%	85,46%

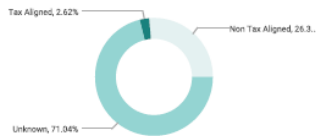
BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Nous détaillons l'exposition du portefeuille à la taxonomie européenne (hors Green Bonds des entreprises pour les CapEx) au 29/12/2023 :

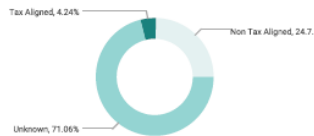
EU Taxonomy Solution - Overall | Including Sovereign



Revenue



CapEx



OpEx



		Benchmark			Benchmark			Benchmark
Eligible	6.58%	-	Eligible	8.49%	-	Eligible	5.76%	-
ALIGNED	2.62%	-	ALIGNED	4.24%	-	ALIGNED	2.92%	-
Enabling	0.41%	-	Enabling	0.76%	-	Enabling	0.95%	-
Own Performance	1.87%	-	Own Performance	2.78%	-	Own Performance	1.72%	-
Transition	0.02%	-	Transition	0.12%	-	Transition	0.01%	-
Aligned Undisclosed Breakdown	0.32%	-	Aligned Undisclosed Breakdown	0.58%	-	Aligned Undisclosed Breakdown	0.24%	-
NOT ALIGNED	3.83%	-	NOT ALIGNED	4.10%	-	NOT ALIGNED	2.84%	-
ALIGNMENT UNKNOWN	0.14%	-	ALIGNMENT UNKNOWN	0.15%	-	ALIGNMENT UNKNOWN	0.00%	-
Not Eligible	22.51%	-	Not Eligible	20.60%	-	Not Eligible	22.37%	-
Unmatched / NDA	70.91%	-	Unmatched / NDA	70.91%	-	Unmatched / NDA	71.87%	-

EU Taxonomy Solution - Overall | Excluding Sovereign



Revenue



CapEx



OpEx



		Benchmark			Benchmark			Benchmark
Eligible	7.82%	-	Eligible	10.08%	-	Eligible	6.83%	-
ALIGNED	3.11%	-	ALIGNED	5.03%	-	ALIGNED	3.47%	-
Enabling	0.49%	-	Enabling	0.90%	-	Enabling	1.13%	-
Own Performance	2.22%	-	Own Performance	3.30%	-	Own Performance	2.04%	-
Transition	0.02%	-	Transition	0.14%	-	Transition	0.01%	-
Aligned Undisclosed Breakdown	0.38%	-	Aligned Undisclosed Breakdown	0.68%	-	Aligned Undisclosed Breakdown	0.29%	-
NOT ALIGNED	4.55%	-	NOT ALIGNED	4.87%	-	NOT ALIGNED	3.37%	-
ALIGNMENT UNKNOWN	0.16%	-	ALIGNMENT UNKNOWN	0.18%	-	ALIGNMENT UNKNOWN	0.00%	-
Not Eligible	7.98%	-	Not Eligible	5.72%	-	Not Eligible	7.82%	-
Unmatched / NDA	84.20%	-	Unmatched / NDA	84.20%	-	Unmatched / NDA	85.35%	-

● *Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*


Il est à noter que la société de gestion ne s'était donné d'objectif minimum dans aucune des deux catégories, n'ayant qu'un objectif global. L'information figure toutefois au graphique de la rubrique précédente.

● *Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Au 30/12/2022, les pourcentages d'investissements alignés sur la taxonomie étaient de 2,42% en chiffre d'affaires, 5,11% en CapEx et 0,30% en OpEx.



● *était la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'est pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?*

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Tous les investissements n'étant pas alignés sur la taxonomie de l'UE sont des investissements durables avec un objectif environnemental, les parts des investissements sont détaillées dans le tableau récapitulatif de l'allocation d'actifs.



● *était la part d'investissements sur le plan social ?*

Non applicable



● *Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?*

Les « #2 Autres » investissements sont essentiellement des expositions obligataires aux émetteurs souverains, des expositions aux matières premières (fossiles exclus), des couvertures de ses risques de taux et/ou d'actions et de la trésorerie. Ils participent très significativement au propos financier diversification des risques au sein du portefeuille du fonds.

S'agissant des souverains, les expositions sont prises sur les grands pays développés, membres de l'OCDE, démocratiques, signataires de l'accord de Paris.

Les expositions sur les métaux sont régies par des codes de gouvernance, comme par exemple le Responsible sourcing du LME (Londres) (<https://www.lme.com/en/about/Responsibility/Responsible->

sourcing), mais il s'agit de garanties minimales qui doivent s'améliorer à l'avenir.

Les expositions sur les matières premières agricoles ne bénéficient pas actuellement de garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

A l'exception des activités alignées sur la taxonomie, les atteintes des objectifs d'investissement durable sont inhérentes à la gestion Smart for Climate de l'OPCVM qui est réalisée en fonction des différents objectifs énumérés dans l'annexe précontractuelle.

La recherche de l'abaissement des émissions de trace carbone avec des expositions aux activités à fort impact climatique vise à s'exposer aux sociétés ayant avancé leur transition mais pas nécessairement à celles l'ayant achevée ou à celles dont les biens et services y contribuent fortement (alignées sur la taxinomie). C'est pourquoi l'atteinte d'un objectif de 2% d'activités alignées sur la taxinomie (Chiffre d'affaires et/ou CapEx) est apparue comme une conséquence probable de la politique Smart for Climate. Celui-ci est presque atteint, naturellement. La société de gestion examine les efforts particuliers qu'elle pourrait mettre en place afin d'assurer l'atteinte sans faille de ce niveau.

ÉTATS FINANCIERS AU 29/12/2023



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FIDEAS CAPITAL
21, Avenue de l'Opéra
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELAM

2024.07.09 17:23:10 +0200

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	57 345 564,89	56 523 402,96
Actions et valeurs assimilées	26 150 781,66	29 795 075,63
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	26 150 781,66	29 795 075,63
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	24 980 206,71	20 717 388,25
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24 980 206,71	20 717 388,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	5 485 864,44	4 884 130,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 485 864,44	4 884 130,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	728 712,08	1 126 808,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	669 417,78	1 045 126,55
Autres opérations	59 294,30	81 682,43
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	13 177 175,10	15 793 524,97
Opérations de change à terme de devises	12 188 762,97	13 974 914,82
Autres	988 412,13	1 818 610,15
COMPTES FINANCIERS	346 385,79	4 184 490,99
Liquidités	346 385,79	4 184 490,99
TOTAL DE L'ACTIF	70 869 125,78	76 501 418,92

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	60 814 413,00	57 932 803,16
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	1 960,79
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 043 067,98	-1 297 850,84
Résultat de l'exercice (a,b)	1 875 493,70	1 591 150,28
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	56 646 838,72	58 228 063,39
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 333 222,51	3 141 757,05
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 333 222,51	3 141 757,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	668 297,52	993 593,05
Autres opérations	664 924,99	2 148 164,00
DETTES	12 281 897,26	13 997 203,45
Opérations de change à terme de devises	12 129 008,90	13 890 888,56
Autres	152 888,36	106 314,89
COMPTES FINANCIERS	607 167,29	1 134 395,03
Concours bancaires courants	607 167,29	1 134 395,03
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	70 869 125,78	76 501 418,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0323	0,00	3 819 000,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	3 516 240,00
EURO-OAT 0324	7 101 540,00	0,00
EURO BTP 0324	1 310 650,00	0,00
US 10YR NOTE 0324	1 124 154,15	0,00
YM DOW JONES 0323	0,00	935 628,95
ONK TOKYO NIK 0323	0,00	1 111 219,21
NQ USA NASDAQ 0323	0,00	826 216,91
EURO STOXX 50 0323	0,00	2 081 750,00
EURO STOXX 50 0324	2 044 350,00	0,00
Options		
NIKKEI 225 03/2023 PUT 25000	0,00	471 418,90
DJ EURO STOXX 50 03/2023 PUT 3600	0,00	331 183,03
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4000	50 642,48	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP INDICE JPM	0,00	19 300 057,15
TRS JPM_EQT_7.0	5 949 999,74	0,00
TRS_JPM_EQT_8.0	15 200 012,49	0,00
Swaps TRS		
TRS JPM_EQT_6.0	0,00	4 350 029,57
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0323	0,00	3 337 036,09
FGBL BUND 10A 0323	0,00	4 120 830,00
US TBOND 30 0323	0,00	3 523 366,13
EURO BUND 0324	2 744 400,00	0,00
TU CBOT UST 2 0324	5 219 385,09	0,00
US TBOND 30 0324	1 696 521,52	0,00
E-MIN RUS 200 0324	926 854,66	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SWAP INDICE JPM	0,00	19 800 000,00
SWAP BNP COMM 8.0	0,00	4 872 335,44
TRS JPM_IDX_6.0	0,00	4 450 000,00
SWAP BNP COMM 10	4 475 017,43	0,00
TRS JPM_IDX_7.0	6 100 000,00	0,00
TRS BNPP_IDX_11.0	2 732 190,69	0,00
TRS_JPM_IDX_8.0	15 600 000,00	0,00
Swaps TRS		

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
TRS BNPP_IDX_9.0	0,00	2 810 971,52
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	105 472,66	22 636,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 709 357,48	1 487 929,83
Produits sur obligations et valeurs assimilées	542 143,82	542 113,60
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	27 795,30	2 305,28
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 384 769,26	2 054 985,30
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	250,22	5 241,59
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 988,07	26 421,91
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	34 238,29	31 663,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 350 530,97	2 023 321,80
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	394 138,53	391 905,99
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 956 392,44	1 631 415,81
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-80 898,74	-40 265,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 875 493,70	1 591 150,28

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Les swaps de performance et les swaps d'inflation sont valorisés à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010921502 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P : Taux de frais maximum de 1,56% TTC.

FR0010920819 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I : Taux de frais maximum de 0,86% TTC.

FR0010689364 - Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F : Taux de frais maximum de 0,56% TTC.
Commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance ou sous-performance de chaque part du Fonds est définie comme la différence positive ou négative entre l'actif net de cette part avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant une performance égale à EURIBOR + 3% et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel. La surperformance donnant droit à commission sera celle calculée sur une période de calcul composée d'une ou plusieurs périodes s'étendant du 31 janvier au 31 janvier de l'année suivante. Le début de la période de calcul est le plus proche de (i) la date du 31/01/2022, (ii) la dernière date de prélèvement d'une commission de surperformance, (iii) le 31 janvier début de la plus ancienne période de sous-performance, cette dernière date ne pouvant être située plus de 5 ans avant la date de calcul.

Ainsi, à l'issue d'une période de calcul qui, dans le cas ci-dessus (iii), verrait l'extension à 5 ans d'une période de sous-performance, la sous-performance de la 1ère période, ainsi que les surperformances suivantes qui l'ont seulement partiellement compensée, jusqu'à une deuxième période, éventuelle, de sous-performance, sont « oubliées ». Le début de cette deuxième période de sous-performance devenant alors le point de départ de la nouvelle période de calcul. Si, depuis la 1ère période de sous-performance, les 4 périodes suivantes ont toutes été des périodes de surperformance, le début de la période en cours devient le point de départ de la période de calcul.

La commission de surperformance, égale à 10% de la surperformance, sera calculée de façon quotidienne. Elle fait l'objet d'une provision et, en cas de réduction de la surperformance, d'une reprise de provision limitée à la dotation existante. Cette provision est, quand elle existe, acquise à la société de gestion au 1er février de chaque année suivante. En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est perçue par la société de gestion.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	58 228 063,39	64 360 419,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 890 645,16	7 252 241,10
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-14 745 629,76	-6 584 570,74
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 281 329,31	1 458 624,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 637 455,85	-3 548 132,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	3 360 796,43	12 040 157,31
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-7 067 844,27	-11 818 295,83
Frais de transactions	-60 608,76	-65 040,08
Différences de change	-384 122,62	307 653,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 192 951,85	-5 966 731,16
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>2 157 114,97</i>	<i>-5 035 836,88</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>5 035 836,88</i>	<i>-930 894,28</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	632 321,40	-839 677,34
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-678 377,01</i>	<i>-1 310 698,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 310 698,41</i>	<i>471 021,07</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 956 392,44	1 631 415,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	56 646 838,72	58 228 063,39

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	2 693 997,95	4,76
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 802 418,83	10,24
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 483 789,93	29,10
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	24 980 206,71	44,10
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	2 094 992,48	3,70
Taux	9 536 344,15	16,83
Autres	21 150 012,23	37,34
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	32 781 348,86	57,87
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	926 854,66	1,64
Taux	9 660 306,61	17,05
Autres	28 907 208,12	51,03
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	39 494 369,39	69,72

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	16 483 789,93	29,10	0,00	0,00	5 802 418,83	10,24	2 693 997,95	4,76
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 385,79	0,61
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 167,29	1,07
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	9 536 344,15	16,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	9 660 306,61	17,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 357 358,82	2,40	0,00	0,00	7 073 482,81	12,49	2 793 727,69	4,93	13 755 637,39	24,28
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	346 385,79	0,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	607 167,29	1,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 536 344,15	16,83
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 219 385,09	9,21	0,00	0,00	4 440 921,52	7,84

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294 183,76	2,28	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	5 677 075,93	10,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	187 714,75	0,33	1 307 682,26	2,31	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	138 510,62	0,24	0,00	0,00	11 694,39	0,02	196 180,78	0,35
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	10 824 848,36	19,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	719,30	0,00	0,00	0,00	9 191,87	0,02
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	1 124 154,15	1,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	15 049 969,39	26,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	1 307 682,26
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	10 881 080,71
	Dépôts de garantie en espèces	465 203,55
	Coupons et dividendes en espèces	3 208,58
	Collatéraux	520 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		13 177 175,10
DETTES		
	Vente à terme de devise	10 824 848,36
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	1 304 160,54
	Rachats à payer	4 699,98
	Frais de gestion fixe	146 573,51
	Autres dettes	1 614,87
TOTAL DES DETTES		12 281 897,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		895 277,84

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Parts souscrites durant l'exercice	1 655,0000	2 965 329,70
Parts rachetées durant l'exercice	-1 655,0000	-2 965 329,70
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 096,0000	
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Parts souscrites durant l'exercice	4 193,0069	6 231 759,83
Parts rachetées durant l'exercice	-6 740,0861	-10 049 741,28
Solde net des souscriptions/rachats	-2 547,0792	-3 817 981,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 431,6689	
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Parts souscrites durant l'exercice	504,9941	693 555,63
Parts rachetées durant l'exercice	-1 265,4059	-1 730 558,78
Solde net des souscriptions/rachats	-760,4118	-1 037 003,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 082,1975	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	257 580,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	40 150,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	96 407,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,55
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 836 166,44
	FR0011560168	BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE F	404 278,60
	FR0012033355	CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	4 290 750,84
	FR0013369832	FIDEAS SMART for CLIMATE Actions Eurozone P	141 137,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 836 166,44

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	1 960,79
Résultat	1 875 493,70	1 591 150,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 875 493,70	1 593 111,07

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 662 996,16	1 320 297,04
Total	1 662 996,16	1 320 297,04

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	69 319,98	148 293,10
Total	69 319,98	148 293,10

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	143 177,56	124 520,93
Total	143 177,56	124 520,93

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 043 067,98	-1 297 850,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-6 043 067,98	-1 297 850,84

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 186 448,27	-1 023 651,34
Total	-5 186 448,27	-1 023 651,34

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-236 073,17	-128 773,75
Total	-236 073,17	-128 773,75

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-620 546,54	-145 425,75
Total	-620 546,54	-145 425,75

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	75 992 500,42	65 011 795,73	64 360 419,43	58 228 063,39	56 646 838,72
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F en EUR					
Actif net	63 426 630,27	53 004 070,64	50 934 804,49	45 884 398,84	48 654 345,55
Nombre de titres	36 699,0000	30 096,0000	27 096,0000	27 096,0000	27 096,0000
Valeur liquidative unitaire	1 728,29	1 761,16	1 879,79	1 693,40	1 795,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	40,60	86,23	3,88	-37,77	-191,41
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	21,45	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	24,77	0,00	110,22	48,72	61,37
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I en EUR					
Actif net	7 886 484,35	7 398 686,57	7 473 487,96	5 809 889,46	2 210 147,42
Nombre de titres	5 244,4034	4 842,7172	4 596,7611	3 978,7481	1 431,6689
Valeur liquidative unitaire	1 503,79	1 527,79	1 625,81	1 460,23	1 543,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	35,40	74,99	3,41	-32,36	-164,89
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	14,27	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	17,27	0,00	86,36	37,27	48,41
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P en EUR					
Actif net	4 679 385,80	4 609 038,52	5 952 126,98	6 533 775,09	5 782 345,75
Nombre de titres	3 297,8160	3 219,6603	3 934,6515	4 842,6093	4 082,1975
Valeur liquidative unitaire	1 418,93	1 431,52	1 512,74	1 349,22	1 416,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	33,58	70,68	3,30	-30,03	-152,01
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	3,84	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	6,82	0,00	60,67	25,71	35,07

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 188	287 436,60	0,51
BASF SE	EUR	22 448	1 095 013,44	1,93
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	2 091	210 730,98	0,37
DEUTSCHE BANK AG	EUR	59 394	734 347,42	1,30
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	3 831	30 831,89	0,06
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	14 200	308 850,00	0,55
E.ON AG NOM.	EUR	6 354	77 201,10	0,14
FREENET NOM.	EUR	864	21 893,76	0,04
FRESENIUS	EUR	2 424	68 041,68	0,12
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	1 458	115 648,56	0,20
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	11 439	715 509,45	1,26
SAP SE	EUR	2 107	293 884,36	0,52
SIEMENS AG-REG	EUR	6 852	1 164 291,84	2,05
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	2 212	247 301,60	0,43
VONOVIA SE	EUR	12 750	363 885,00	0,64
TOTAL ALLEMAGNE			5 734 867,68	10,12
AUTRICHE				
WIENERBERGER AG	EUR	820	24 780,40	0,04
TOTAL AUTRICHE			24 780,40	0,04
BELGIQUE				
AEDIFICA NV RTS	EUR	1 561	0,00	0,00
AEDIFICA SA	EUR	3 026	192 604,90	0,34
COFINIMMO SA	EUR	910	64 974,00	0,11
WAREHOUSES DE PAUW SCA	EUR	4 303	122 635,50	0,22
TOTAL BELGIQUE			380 214,40	0,67
ESPAGNE				
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	EUR	12 120	121 927,20	0,22
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	3 409	50 828,19	0,09
REPSOL	EUR	4 802	64 586,90	0,12
TELEFONICA SA	EUR	7 914	27 968,08	0,04
TOTAL ESPAGNE			265 310,37	0,47
FINLANDE				
KESKO OYJ B	EUR	915	16 401,38	0,03
NOKIA (AB) OYJ	EUR	21 075	64 320,90	0,11
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	1 489	18 649,73	0,03
TIETOEVRVY CORPORATION	EUR	685	14 754,90	0,03
TOTAL FINLANDE			114 126,91	0,20
FRANCE				
ALD SA	EUR	2 982	19 218,99	0,03
AMUNDI	EUR	15 214	937 182,40	1,65
ARKEMA	EUR	290	29 870,00	0,05
AXA	EUR	60 506	1 784 321,94	3,15
BNP PARIBAS	EUR	28 142	1 761 407,78	3,11
CARREFOUR	EUR	1 495	24 764,68	0,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COVIVIO SA	EUR	3 607	175 588,76	0,31
CREDIT AGRICOLE	EUR	117 581	1 511 151,01	2,67
DANONE	EUR	7 009	411 288,12	0,73
ENGIE	EUR	47 761	760 259,60	1,35
GECINA NOMINATIVE	EUR	3 852	424 105,20	0,75
ICADE EMGP	EUR	2 840	100 933,60	0,18
KLEPIERRE	EUR	8 833	217 998,44	0,39
MICHELIN (CGDE)	EUR	2 284	74 138,64	0,13
ORANGE	EUR	62 064	639 507,46	1,12
REXEL	EUR	1 372	33 984,44	0,06
RUBIS	EUR	19 547	439 807,50	0,78
SAINT-GOBAIN	EUR	730	48 661,80	0,09
SANOFI	EUR	11 875	1 065 900,00	1,88
SOCIETE GENERALE SA	EUR	27 592	662 897,80	1,17
SR TELEPERFORMANCE	EUR	242	31 956,10	0,06
TOTALENERGIES SE	EUR	40 648	2 503 916,80	4,42
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 858	258 177,36	0,46
VINCI SA	EUR	6 032	685 838,40	1,21
VIVENDI	EUR	23 777	230 066,25	0,40
TOTAL FRANCE			14 832 943,07	26,19
ITALIE				
ITALGAS SPA	EUR	8 514	44 102,52	0,08
SNAM	EUR	8 310	38 683,05	0,07
TOTAL ITALIE			82 785,57	0,15
LUXEMBOURG				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	EUR	1 562	70 071,32	0,12
TOTAL LUXEMBOURG			70 071,32	0,12
PAYS-BAS				
ASR NEDERLAND NV	EUR	7 024	299 924,80	0,53
ING GROEP NV	EUR	92 180	1 246 826,68	2,20
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	3 625	94 304,38	0,17
NN GROUP NV	EUR	20 710	740 382,50	1,30
RANDSTAD N.V.	EUR	5 501	312 016,72	0,55
WOLTERS KLUWER	EUR	5 113	658 043,10	1,17
TOTAL PAYS-BAS			3 351 498,18	5,92
SUEDE				
BOLIDEN AB	SEK	7 265	205 240,74	0,36
ERICSSON(LM) B	SEK	10 172	57 664,94	0,11
SANDVIK AB	SEK	13 741	269 203,87	0,47
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	27 540	343 368,70	0,61
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB -B-	SEK	10 829	195 812,05	0,34
TELE2 AB	SEK	28 673	222 893,46	0,39
TOTAL SUEDE			1 294 183,76	2,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			26 150 781,66	46,16
TOTAL Actions et valeurs assimilées			26 150 781,66	46,16
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 2.241% 07-07-45	EUR	500 000	491 213,16	0,87
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	1 500 000	835 477,50	1,47
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	3 200 000	1 790 560,00	3,16
TOTAL ALLEMAGNE			3 117 250,66	5,50
BELGIQUE				
BELFIUS SANV 5.25% 19-04-33	EUR	500 000	530 953,32	0,94
TOTAL BELGIQUE			530 953,32	0,94
DANEMARK				
ORSTED 5.25% 08-12-22	EUR	500 000	502 884,75	0,89
TOTAL DANEMARK			502 884,75	0,89
ESPAGNE				
BANCO DE CREDITO SOCIAL 1.75% 09-03-28	EUR	600 000	538 466,56	0,95
TOTAL ESPAGNE			538 466,56	0,95
ETATS-UNIS				
AT T 3.15% 04-09-36	EUR	500 000	472 786,97	0,84
GOLD SACH GR E3R+1.0% 19-03-26	EUR	600 000	604 536,00	1,07
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0.125% 15-01-24	USD	1 500 000	1 357 358,82	2,39
US TREASURY INDX 1.375% 02/44	USD	2 500 000	2 693 997,95	4,76
TOTAL ETATS-UNIS			5 128 679,74	9,06
FRANCE				
ALD E3R+0.55% 21-02-25 EMTN	EUR	800 000	806 904,49	1,43
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	500 000	430 415,41	0,76
BPCE 5.125% 25-01-35 EMTN	EUR	800 000	862 720,77	1,52
BQ POSTALE 5.5% 05-03-34	EUR	800 000	874 990,45	1,54
CA E3R+0.32% 07-03-25 EMTN	EUR	1 000 000	1 004 943,50	1,77
CRED AGRI ASS 4.75% 27-09-48	EUR	600 000	614 882,15	1,09
LOXAM SAS 6.375% 15-05-28 EMTN	EUR	400 000	420 596,69	0,74
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	400 000	397 014,45	0,70
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	500 000	467 311,25	0,82
SG SOFFRAT+1.05% 21-01-26	USD	830 000	757 166,03	1,34
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.7% 25-05-50	EUR	800 000	572 078,34	1,01
TOTAL FRANCE			7 209 023,53	12,72
ITALIE				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	800 000	802 774,04	1,42
ITALY CERT DI CREDITO DEL TESOROCCT E6R+0.5% 15-04-26	EUR	1 300 000	1 319 654,56	2,33
TOTAL ITALIE			2 122 428,60	3,75
JAPON				
SOFTBANK GROUP 3.375% 06-07-29	EUR	400 000	365 677,95	0,64
TOTAL JAPON			365 677,95	0,64
LUXEMBOURG				
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	500 000	404 739,84	0,71
BANQ EURO DIN 2.125% 13-04-26	USD	1 000 000	868 553,13	1,54
TOTAL LUXEMBOURG			1 273 292,97	2,25
PAYS-BAS				
ABN AMRO BK 5.125% 22-02-33	EUR	500 000	537 112,23	0,95
ASR NEDERLAND NV 3.375% 02-05-49	EUR	500 000	476 467,21	0,84
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	500 000	509 943,52	0,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PROSUS NV 1.985% 13-07-33	EUR	400 000	300 490,75	0,53
TOTAL PAYS-BAS			1 824 013,71	3,22
PORTUGAL				
BCP 3.871% 27-03-30 EMTN	EUR	500 000	501 067,87	0,89
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 5.943% 23-04-83	EUR	300 000	323 997,34	0,57
TOTAL PORTUGAL			825 065,21	1,46
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	400 000	402 510,85	0,71
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.25% 12-08-27	EUR	200 000	135 183,49	0,24
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 01-06-33	EUR	500 000	498 335,16	0,88
TOTAL SUEDE			1 036 029,50	1,83
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	500 000	506 440,21	0,89
TOTAL SUISSE			506 440,21	0,89
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 980 206,71	44,10
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			24 980 206,71	44,10
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BETAMAX EUROPE SMART FOR CLIMATE F	EUR	220	404 278,60	0,72
CREDITMAX EURO SMARTFORCLIMATE I	EUR	37,4333	4 290 750,84	7,57
FIDEAS SMART for CLIMATE Actions Eurozone P	EUR	100	141 137,00	0,25
TOTAL FRANCE			4 836 166,44	8,54
LUXEMBOURG				
Alquity SICAV - Alquity Indian Subcontinent Fund EUR Y Class	EUR	4 200	649 698,00	1,15
TOTAL LUXEMBOURG			649 698,00	1,15
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			5 485 864,44	9,69
TOTAL Organismes de placement collectif			5 485 864,44	9,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
E-MIN RUS 200 0324	USD	10	64 835,02	0,11
EURO BTP 0324	EUR	-11	-66 550,00	-0,12
EURO BUND 0324	EUR	20	128 800,00	0,23
EURO-OAT 0324	EUR	-54	-346 680,00	-0,61
EURO STOXX 50 0324	EUR	-45	16 650,00	0,03
TU CBOT UST 2 0324	USD	28	45 744,12	0,08
US 10YR NOTE 0324	USD	-11	-22 094,10	-0,04
US TBOND 30 0324	USD	15	144 488,64	0,26
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-34 806,32	-0,06
TOTAL Engagements à terme fermes			-34 806,32	-0,06
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2024 PUT 4000	EUR	70	1 120,00	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			1 120,00	0,00
TOTAL Engagements à terme conditionnels			1 120,00	0,00
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
SWAP BNP COMM 10	USD	4 943 328	-36 667,05	-0,07
TRS_JPM_EQT_8.0	EUR	15 200 012,49	2 140,97	0,00
TRS_JPM_IDX_8.0	EUR	15 600 000	57 153,33	0,10
TRS BNPP_IDX_11.0	USD	3 018 114,45	-4 172,89	0,00
TRS JPM_EQT_7.0	EUR	5 949 999,74	-386 967,51	-0,68
TRS JPM_IDX_7.0	EUR	6 100 000	-237 117,54	-0,42
TOTAL Autres swaps			-605 630,69	-1,07
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-605 630,69	-1,07
TOTAL Instruments financier à terme			-639 317,01	-1,13
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-257 354,09	-232 973,42	-0,41
APPEL MARGE CACEIS	EUR	267 780	267 780,00	0,47
TOTAL Appel de marge			34 806,58	0,06
Créances			13 177 175,10	23,26
Dettes			-12 281 897,26	-21,68
Comptes financiers			-260 781,50	-0,46
Actif net			56 646 838,72	100,00

Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE F	EUR	27 096,0000	1 795,62
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE P	EUR	4 082,1975	1 416,47
Parts BETAMAX GLOBAL SMART FOR CLIMATE I	EUR	1 431,6689	1 543,75